

Première séance, mardi 15 décembre 2020

Présidence de Kirithana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4		Communications		
2020-GC-176	Divers	Validation du mandat de David Fattebert, en remplacement de Pierre Décrind et assermentation		
	Motion d'ordre	Modification de l'ordre du jour du 15.12.2020 : retrait du point 9 "[2020-DICS-30] Rapport sur Mandat 2019-GC-219 - Demande d'audit externe du SICHH"	Dépôt Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Romain Collaud
2020-DAEC-114	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route de Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-DAEC-138	Décret	Message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-DICS-7	Loi	Modification de la loi sur la scolarité obligatoire (évaluation et bulletin scolaire)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Michel Chevalley <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-DICS-6	Loi	Modification de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Michel Chevalley <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-GC-141	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - 2019	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-DICS-30	Rapport	Rapport sur Mandat 2019-GC-219 - Demande d'audit externe du SICHH	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-DICS-24	Rapport	Rapport sur Postulat 2019-GC-43 - Changement d'horaire au Cycle d'orientation	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-192	Election judiciaire	Président-e du Tribunal des prud'hommes de la Sarine (10%)	Scrutin uninominal	
2020-GC-193	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal	Scrutin uninominal	
2020-GC-194	Election judiciaire	Assesseur-e (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse	Scrutin uninominal	
2020-GC-195	Election judiciaire	Assesseur-e (ingénieur-e-géomètre) à la Commission de recours en matière de premier relevé	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et M. Madeleine Hayoz, Chantal Müller, Christa Mutter et Jean-Daniel Schumacher.

M. Olivier Curty, conseiller d'Etat, est excusé.

Communications

La Présidente. Il y a des feuilles avec des inscriptions de partis sur certaines de vos tables. Merci de les y laisser. Elles sont destinées au Conseil général de la ville de Fribourg, qui va siéger ici ce soir.

Je vous informe également que pour la même raison, il faudra quitter la salle le plus rapidement possible à l'issue de nos débats, afin que l'équipe de nettoyage puisse travailler entre les deux séances.

Je vous annonce également la tenue de l'Assemblée générale du club santé, qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2020, à 12 h 45, en visioconférence. Vous pouvez vous inscrire auprès de M^{me} la Députée Chantal Pythoud.

Pour terminer, je vous rappelle de respecter scrupuleusement les règles sanitaires, soit l'hygiène des mains, la distance et le port du masque.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2020-GC-176

Validation du mandat de David Fattebert, en remplacement de Pierre Décrind et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Glâne. Le Bureau a également constaté que M. David Fattebert remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. David Fattebert. Je constate que la parole n'est pas demandée et

que, par voie de conséquence, vous validez tacitement ce mandat de député. Nous allons donc passer immédiatement à l'assermentation de M. David Fattebert et j'invite l'assemblée à se lever.

Monsieur, Monsieur le Secrétaire général adjoint va maintenant lire la formule du serment, puis, à l'appel de votre nom, vous levez la main droite et dites: "Je le jure" ou "Je le promets".

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.
- > Le député est assermenté selon la formule habituelle.

La Présidente. Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Motion d'ordre

Modification de l'ordre du jour du 15.12.2020 : retrait du point 9 "[2020-DICS-30] Rapport sur Mandat 2019-GC-219 - Demande d'audit externe du SICHH"

Auteur-s: **Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC)
Collaud Romain (PLR/FDP, SC)

Dépôt

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Cette motion d'ordre a simplement comme objectif de faire les choses dans l'ordre et d'appliquer le rapport d'audit qui nous a été transmis. Si vous regardez les conclusions, le rapport d'audit indique, en page 23, que "la décision de la Confédération est attendue pour la fin de l'année". Avant de prendre des décisions fondamentales, il faut donc attendre cette décision. Nous partageons cette proposition et voulons faire les débats dans l'ordre suivant:

1. attendre la décision de la Confédération sur le fait que le SICHH est retenu comme pôle fédéral, avec les subventions qui en découlent ou non;
2. faire le débat, suite à cette décision ou non de la Confédération, sur le rapport d'audit, ce qui permettra au Grand Conseil de se déterminer formellement sur l'avenir de ce centre, avec toutes les informations;
3. suite à ce débat, dans un 3ème temps et si nécessaire, un décret complémentaire pour ajouter les 7,5 millions de francs que le Grand Conseil avait retiré du premier décret.

Je vous invite donc à accepter cette motion d'ordre.

Prise en considération

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a longuement étudié le rapport en lien avec le SICHH. Il en remercie d'ailleurs les auteurs pour la qualité. Il estime ainsi qu'il est prématuré d'avoir un débat sur ce dernier, alors même qu'une décision fédérale devrait intervenir prochainement sur son financement. Le débat sera d'autant plus pertinent lorsque nous aurons tous les éléments en main.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité la modification de l'ordre du jour et le renvoi de cet objet à une date ultérieure.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). On prend acte de cette motion d'ordre concernant le report du point 9. La majorité du groupe démocrate-chrétien a longuement délibéré sur le sujet et est d'avis que le document que nous avons sous les yeux nous permet de statuer en l'état sur ce dossier hautement important pour nous, pour Fribourg. Dans ce sens-là, il n'y a aucune raison de reporter l'objet. Il est évident que lorsque la Confédération aura statué sur le principe de son subventionnement, le Conseil d'Etat devra nous représenter un message qui sera encore une fois débattu. En l'état, il n'y a aucune raison de reporter cela.

Pour ce faire, la grande majorité du groupe démocrate-chrétien ne va pas soutenir cette motion d'ordre, mais propose de traiter tout à l'heure ce dossier.

Bonny David (PS/SP, SC). Je prends connaissance de cette motion d'ordre. Le rapport a été transmis et nous l'avons étudié. La situation mérite tout de même une discussion maintenant et ne mérite pas d'attendre. On ne sait pas si la Confédération

apportera la réponse vraiment en fin d'année et si, pour des raisons sanitaires ou autres, il y aura du retard, ce qui ne fera que repousser le problème.

Le groupe socialiste veut donc qu'on traite maintenant ce rapport du SICCH et refuse la motion d'ordre.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). A la suite d'une discussion rapide au sein du groupe, nous pensons qu'il est nécessaire de pouvoir discuter de ce point de l'ordre du jour. Nous n'entrons donc pas en matière sur la demande de retrait de l'ordre du jour.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 57 voix contre 41. Il y a 1 abstention.

> L'ordre du jour n'est ainsi pas modifié.

Ont voté oui:

Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 41.*

Ont voté non:

Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 57.*

S'est abstenue:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 1.*

Décret 2020-DAEC-114**Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route de Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot**

Rapporteur-e:	Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	03.11.2020 (<i>BGC décembre 2020, p. 4303</i>)
Préavis de la commission:	30.11.2020 (<i>BGC décembre 2020, p. 4319</i>)

Entrée en matière

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission parlementaire qui a examiné le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route d'Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 du Registre foncier de la commune de Granges-Paccot.

Pour examiner ce décret, la Commission parlementaire ad hoc s'est réunie à deux reprises. La première séance a été consacrée à la visite des bâtiments. La seconde séance, tenue sur le site dans le bâtiment 13, soit dans la salle d'audience de tribunal provisoire, nous a permis d'examiner le décret. La visite des bâtiments a permis de nous convaincre que ceux-ci sont, de manière générale, en bon état, et qu'ils seront tout de suite utilisables. Nous avons naturellement étudié avec une attention particulière le prix de vente, et force est de constater qu'il n'est pas surévalué. Ce prix d'achat, ou prix de vente, est à mettre en lien avec le fait qu'il s'agit de surfaces commerciales aujourd'hui partiellement inoccupées et que, par conséquent, le rendement de cet objet immobilier ne devait sans doute pas être non plus très élevé.

De plus, ce type de bien immobilier, sur le marché fribourgeois, ne devait pas non plus être très recherché, au vu du nombre important de surfaces commerciales actuellement vacantes dans l'agglomération fribourgeoise. Le prix de vente a été comparé à celui de l'achat du bâtiment voisin - dit "bâtiment Boschung" - par l'Etat de Fribourg en 2018. Cette comparaison a fait ressortir que l'achat du "bâtiment Boschung", lui, a été acquis à un prix relativement onéreux.

Si de manière générale nous regrettons l'absence de vision à long terme de la DAEC concernant la gestion des surfaces occupées par les différents services cantonaux, force est de constater que s'agissant de l'acquisition de ces immeubles, le Conseil d'Etat ne s'en est pas caché. Il s'agit là d'un achat d'opportunité et l'affectation de ces surfaces sera décidée ultérieurement. Cette acquisition permet cependant à l'Etat de Fribourg de disposer de larges surfaces de bureaux rapidement affectables à un service ou à un autre en cas de déménagement. Actuellement, ces bâtiments sont occupés principalement par le SPOMI ou encore la Task Force Covid-19.

Notre Commission regrette cependant que les études en vue de l'acquisition de ces immeubles n'aient pas été un peu plus approfondies. Les immeubles 5 à 11, par exemple, ont été construits en 1990 et, selon toute vraisemblance, pourraient contenir de l'amiante. La DAEC n'a cependant effectué aucun protocole "amiante" avant d'acquérir ces immeubles et n'en a pas fait jusqu'à ce jour, ce qui est très regrettable. Cependant, de l'avis de la Commission, cela n'est pas réhibitoire dans la mesure où, en l'absence de travaux importants, les bâtiments peuvent être utilisés tels quels. Mais dans le cas où de l'amiante serait présent de manière très importante, il y aurait sérieusement lieu de se poser la question de la nécessité de rénover ces bâtiments au lieu de procéder à une démolition, puis à une reconstruction totale.

S'agissant de l'affectation future du site, il y a lieu d'examiner peut-être l'opportunité, pour le bâtiment 13, de le mettre à disposition de la Promotion économique. En effet, ces deux bâtiments sont plus récents et sont indépendants des autres bâtiments. Ils semblent donc être parfaits pour accueillir une éventuelle entreprise qui aurait besoin de larges surfaces de bureaux.

A titre personnel également, j'invite le Conseil d'Etat à analyser l'opportunité d'implanter sur ce site - notamment sur la parcelle 631, en bas du site -, l'Etablissement de détention avant jugement (DAJ 1): le Grand Conseil a en effet demandé d'effectuer une étude dans le but de maintenir un établissement de ce type dans l'agglomération fribourgeoise à moyen terme, conformément au décret relatif à la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire du 28 mai 2020.

Avec ces considérations et remarques, la Commission vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le projet de décret.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Der Berichterstatter hat das Wesentliche bereits zusammengefasst. Der Staat Freiburg bezahlt heute fast 20 Millionen Franken Miete für Gebäude, die er bei Dritten zumietet für Bedürfnisse der Verwaltung und für Drittbedürfnisse naheliegender Betriebe des Staates. Es ist

eigentlich unverantwortlich: Der Berichterstatter hat erwähnt, es gebe keine Strategie. Der Staatsrat hat aber durchaus eine Strategie: Wir haben eine eigene Strategie definiert mit dem Ziel, mehr Güter zu besitzen und weniger Miete an Dritte zu zahlen.

Auf dem heutigen Kapitalmarkt sind die Verhältnisse so, dass es eigentlich unverantwortlich ist - ausser in Ausnahmefällen - noch zumieten zu müssen, gerade in einer Situation, wie sie es der Kanton Freiburg von seinem Vermögen her kennt.

In diesem Sinne hat der Staat das Bedürfnis, auszubauen, auch in seiner Eigenschaft als Eigner von Parzellen, sei es für Bedürfnisse der Verwaltung, sei es für Bedürfnisse der Schulen und insbesondere der Hochschulen, der Sicherheit, der Gesundheit und weiterer Bereiche, wo wir Zusatzbedarf haben für die kommenden Jahre.

Was hier besonders und neu ist: Der Staat hat bisher für besonders und klar definierte Bedürfnisse Gebäude gekauft oder gebaut. Der Staat und der Staatsrat schlagen Ihnen heute vor, mehrere Grundstücke zu kaufen in unmittelbarer Nähe des Ortes, wo wir uns jetzt befinden und dies aus strategischer Sicht. Das heisst, es ist jetzt noch nicht klar, wofür wir das Grundstück brauchen werden. Wir brauchen es als Reserve im Bereich des Ausbaus unserer Eignerstrategie. Das heisst auch, wir haben finanziell ein günstiges Angebot, das wirtschaftlich Sinn macht im Geist dieser Eignerstrategie.

Le site est relativement ancien. L'Etat de Fribourg y est présent en tant que locataire depuis longtemps. Au cours de la dernière législature, les mêmes parcelles ont été proposées à l'Etat au prix de 33 millions de francs, ce qui correspondait à l'estimation initiale de leur valeur, comme l'a dit le rapporteur. D'une part, les valeurs de ce type de terrain ont tendanciellement baissé, et d'autre part, la propriétaire actuelle a expliqué qu'elle souhaitait concentrer ses activités sur les 10 principales villes de Suisse. Statistiquement, Fribourg n'en fait pas partie. Ce sont des explications que l'on a aussi pu entendre pour d'autres parcelles en vente de la part de propriétaires hors Fribourg, qui ne considèrent pas notre ville comme stratégique pour leur développement. Ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour le développement économique du canton, mais par contre, ce sont des occasions à saisir pour la stratégie immobilière du Conseil d'Etat.

Le projet d'acquisition a été retardé en raison de la crise du Covid-19. Il y a maintenant une certaine urgence à remplir les conditions contractuelles et pouvoir ainsi réaliser l'économie de loyer escomptée. Le canton de Fribourg, comme vous avez pu le voir dans le Message, paie actuellement un montant considérable de loyers aux propriétaires de ces terrains. Il est évident que dès l'instant où nous acquérons ces terrains, ces dépenses locatives tombent, ce qui entre dans notre vision de développer nos propriétés et de payer de moins en moins de loyers à des tiers. Aujourd'hui, il n'est économiquement pas avantageux, en tant que collectivité publique, de payer pour ses propres besoins des loyers à des tiers, sauf exception.

C'est la première fois que le Conseil d'Etat propose d'acquérir un immeuble sans que ce dernier ne réponde à des besoins concrets immédiats. Cette acquisition s'inscrit plutôt dans une vision de réserve stratégique, soit pour des surfaces-tampons en cas de déménagement de services, soit, comme déjà dit, pour l'acquisition d'immeubles plutôt que pour la location, soit, et prioritairement aujourd'hui, pour des besoins immédiats urgents liés au Covid-19 (un certain nombre d'entités liées à l'urgence Covid-19 se trouvent aujourd'hui déjà dans ces bâtiments, pour lesquels nous payons des loyers aux propriétaires actuels).

Pour reprendre un élément particulier qui a été évoqué aussi en Commission, soit celui de l'amiante, il a été question, dans un premier temps, de raser les bâtiments. Il s'avère que ces derniers peuvent très bien être utilisés - comme l'a aussi dit le rapporteur - dans la mesure où leur état est relativement bon. Les bâtiments ont été construits à une période où on utilisait pratiquement plus d'amiante. La probabilité qu'il y en ait est extrêmement réduite, à part peut-être dans un seul bâtiment. Ce constat, ainsi que l'urgence de l'acquisition et le fait que ces bâtiments peuvent être utilisés tels quels (c'est-à-dire sans intervention constructive particulière qui permettrait à des éléments d'amiante de s'échapper, jusqu'au moment où certains bâtiments seront peut-être entièrement rasés pour être reconstruits ultérieurement), permettent d'affirmer que la problématique de l'amiante est relativement secondaire. C'est la raison pour laquelle la DAEC n'a pas fait effectuer d'études approfondies, qui ne serviraient sans doute pas à grand chose étant donnée la situation et donc pour ne pas dépenser de l'argent inutilement.

Le prix demandé, comme l'a déjà dit le rapporteur, est avantageux et, avec ces considérants-là, je vous recommande de suivre la proposition du Conseil d'Etat d'acquérir ces parcelles à Englisberg, sur la commune de Granges-Paccot.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je vous confirme que la Commission des finances et de gestion s'est réunie le 2 décembre 2020, pour l'examen de ce décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement au vu de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route d'Englisberg.

Effectivement, la Commission préavise favorablement cette acquisition. C'est une opportunité à saisir et le prix a été jugé favorable pour l'Etat de Fribourg, raison pour laquelle, sous l'angle financier, nous vous recommandons d'accepter.

Par rapport à l'utilisation de ces futurs bâtiments, je vous informe que la Commission des finances et de gestion a demandé au Conseil d'Etat un programme complet des bâtiments loués à des tiers: nous aimerions en effet examiner l'utilisation de tous les bâtiments loués par les services de l'Etat, afin de vérifier s'il y a des améliorations à apporter à ce niveau-là.

Par rapport à ce décret, et sous l'angle financier, nous vous demandons d'accepter cette dépense.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Bienheureux soient les propriétaires qui, en cette année 2020 où le monde de l'économie et du travail a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie, peuvent compter sur un locataire non seulement fiable, mais financièrement solide, à savoir l'Etat de Fribourg. Ce dernier a en effet inscrit annuellement à son budget, comme nous l'a rappelé le commissaire du Gouvernement, un montant avoisinant les 20 millions pour l'ensemble des bâtiments qu'il doit louer dans le but de loger ses différents services.

Alors, lorsque l'occasion se présente, il faut, avec notamment les précautions d'usage et une analyse sérieuse de l'état du futur objet immobilier, se décider à acquérir ce qui semble une bonne affaire. La fondation zurichoise Personal Vorzeige des Kantons Zürich a décidé de se séparer, pour des raisons semble-t-il stratégiques, de ses divers bâtiments, car Fribourg, comme on nous l'a avisé, n'est pas une ville stratégique pour eux. Avec une surface de 17 200 m², plus une parcelle non construite de 1317 m², le prix d'achat de 14 millions de francs nous semble des plus raisonnables, compte tenu du potentiel de valorisation dans le futur. Un bref état des lieux indique que ces bâtiments sont en bon état, mais qu'avec le temps, inévitablement, ils devront subir un assainissement. Quant à l'occupation des lieux en ce moment, on apprend que l'Etat loue déjà 43 % de la surface disponible, tout de même pour un montant de 582 000 frs - ce qui n'est pas une bagatelle, vous en conviendrez. 24 % sont occupés par des tiers alors que 33 % sont libres et donc disponibles à la location ou réservés pour d'autres services de l'Etat. Concernant cette dernière information, il serait bien entendu souhaitable que le Service des bâtiments agisse pour que ces surfaces trouvent preneur, par le biais d'une occupation par des services de l'Etat ou par des tiers.

A titre personnel, j'ajouterais avec satisfaction que l'on a évité des études préliminaires coûtant à chaque fois des centaines de milliers de francs et qui augmentent régulièrement le coût immobilier (ce que certains privés, notamment, ne pourraient se permettre).

Une petite remarque encore avant de terminer mon intervention. Comme nous le constatons, ce secteur de la commune de Granges-Paccot est très intéressant pour y loger notamment des services cantonaux qui ont besoin d'un accès aisé. Dans cet ordre d'idées et peut-être par anticipation, j'espère que le canton porte un œil attentif sur les trois autres parcelles, 426, 114 et 115, du Registre foncier de la commune de Granges-Paccot. Ces parcelles avoisinantes, encore non construites, totalisent tout de même plus d'un hectare (12 570 m²) et appartiennent à Merbag AG, un groupe automobile que l'on connaît. Même si ce dernier ne semble pas être intéressé à vendre, pour l'instant du moins, rien n'empêche de le contacter de temps en temps, ne serait-ce que pour prendre connaissance d'un éventuel changement de leur stratégie immobilière. Cela a d'ailleurs été le cas pour l'objet sur lequel nous allons nous prononcer dans quelques minutes.

Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche acceptera ce décret à l'unanimité.

Glasson Benoît (*PLR/FDP, GR*). L'Etat poursuit sa stratégie en matière de politique immobilière visant à réduire ses charges locatives, en devenant propriétaire. Contrairement à d'autres acquisitions, les immeubles de la route d'Englisberg à Granges-Paccot ne répondent pas à un besoin immédiat d'abriter des services de l'Etat. Ces surfaces peuvent par contre servir temporairement à loger certains services ou peuvent être louées à des privés. L'emplacement proche de la ville, son accès, ses places de parc ainsi que la proximité des transports publics sont des atouts indispensables.

Le prix est certes bas, mais il faut admettre que bien des surfaces ne sont pas louées actuellement et je ne vois pas quel investisseur autre que l'Etat pourrait s'intéresser à une telle grandeur de surfaces administratives. Ces bâtiments, qui ont une trentaine d'années, sont exploitables en l'état et il serait bien, par souci financier, de les exploiter ainsi durant une bonne dizaine d'années avant d'entreprendre certains travaux, que ce soit une optimisation thermique ou un rafraîchissement.

Dans les services de l'Etat, comme dans beaucoup d'entreprises privées, il y a de plus en plus de collaborateurs travaillant à temps partiel. De ce fait, la surface de travail a tendance à augmenter car chacun dispose de son bureau. Si les collaborateurs à temps partiel ne partagent pas une même place de travail, les économies sur les charges locatives seront à long terme totalement vaines.

Au vu de ce qui précède, au nom du groupe libéral-radical, je vous encourage à soutenir ce décret.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, en tant que membre de la Commission.

En préambule, je remercie le Service des bâtiments pour les explications et la visite des lieux, qui nous ont donné une bonne impression de ces locaux. Le prix de vente est intéressant, pour autant que les bâtiments soient utilisés en l'état durant quelques années. Cependant, il faudra probablement les rénover un jour et, selon toute vraisemblance et étant donné l'année de construction des bâtiments qui datent justement de la période de l'interdiction de ce matériau, on devrait y trouver de l'amiante. Il faudra également compter sur des investissements inévitables pour optimiser l'enveloppe thermique du bâtiment. Cette acquisition est aussi judicieuse au vu des loyers qui sont actuellement dus par l'Etat. C'est la suite logique de la politique

d'acquisition de l'Etat de Fribourg visant à réduire les charges locatives. C'est particulièrement le cas ici, puisque le Service de l'action sociale, le Service de la population et des migrants ainsi que le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg, sont installés dans ces bâtiments. A cela s'ajoutent des locations ponctuelles pour répondre à la crise sanitaire actuelle. En outre, une partie des locaux sont libres de locations et donc à disposition des services de l'Etat qui auraient besoin de place ou qui devraient déménager temporairement - lors d'une rénovation par exemple.

Par ailleurs, au vu des difficultés de circuler et de stationner en ville, on peut légitimement se demander s'il ne faudrait pas sortir d'autres services du centre-ville de Fribourg pour les installer dans de tels endroits, idéalement placés et facilement accessibles à tous grâce à des transports publics toutes les 7,5 minutes ainsi qu'à des places de parc pour les automobilistes provenant des périphéries.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce décret à l'unanimité.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé avec grande attention le message relatif à l'achat de terrains et d'immeubles à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot. Il soutient pleinement le Conseil d'Etat dans sa volonté d'acquérir des bâtiments, notamment afin de réduire les charges locatives. C'est dans ces bâtiments qu'actuellement, à cause de la crise sanitaire, des locaux sont mis à disposition pour la task force, le centre d'appels pour le traçage ainsi que pour les autorités judiciaires du canton (le Tribunal). Nous avons aussi constaté que le canton loue d'autres locaux depuis plusieurs années; tous les détails à ce propos figurent dans le message.

Le groupe socialiste relève que c'est la première fois - et nous pensons également que c'est une bonne chose - que le canton achète des immeubles sans que ceux-ci ne répondent à des besoins concrets immédiats. Cela laisse une marge de manœuvre intéressante au Conseil d'Etat pour leur utilisation future.

Grâce à une visite organisée par la DAEC, les membres de la Commission parlementaire ont pu se rendre compte de l'état des immeubles et des terrains. La Commission a d'ailleurs siégé dans des locaux récemment mis à disposition des autorités judiciaires du canton. La DAEC a remis aux membres de la Commission, en complément au message, plusieurs documents permettant de mieux évaluer les avantages et les inconvénients de l'achat de ces immeubles. Personnellement, je me souviens que lorsque les promoteurs ont construit ces immeubles dans les années 90, ils ont eu d'énormes difficultés à les louer. Toutefois, avec l'évolution des transports publics, cette zone est maintenant accessible sans aucun problème. Par contre, il faut être conscients qu'il y a une très forte déclivité pour accéder à certains de ces immeubles et que l'accès reste compliqué pour des personnes à mobilité réduite si elles viennent en bus.

Nous avons pu constater que les immeubles ont déjà subi quelques rénovations et sont utilisables en l'état encore quelques années. C'est idéal. A terme, bien évidemment, il faudra choisir s'il faut les démolir et les reconstruire: le PAL permet en effet de tripler les surfaces actuelles, ce qui est vraiment très important.

Cependant, il y a quelques réserves en ce qui concerne la valeur thermique des bâtiments. Des investissements certainement très importants seront indispensables pour qu'ils répondent aux standards en vigueur dans les bâtiments de l'Etat et aux exigences en termes de développement durable. Par ailleurs, la question de l'amiante a été maintes fois relevée: y en a-t-il ou non? Le bâtiment principal a été construit un an après l'interdiction de l'amiante, ce qui rassure. Malheureusement, nous n'avons pas pu prendre connaissance du rapport technique de la Commission d'acquisition des immeubles, qui nous aurait peut-être apporté d'autres informations. Mais en fait, comme nous l'a dit M. le Commissaire, l'analyse n'est pas encore terminée.

Avec ces remarques, le groupe socialiste estime que ces achats sont judicieux, entre donc en matière et soutient le décret à l'unanimité.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Menuiserie G. Risse SA et membre de la Commission qui a traité l'objet.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt le décret relatif à l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial de la route d'Englisberg 5, 7, 9, 11 et 13.

L'Etat envisage d'acheter pour 15,5 millions frs une surface de terrains de 15 700 m², dont 10 000 m² de surfaces locatives disponibles. La construction de ces bâtiments date des années 90 et des travaux d'entretien ont été régulièrement exécutés. Il est clair que les bâtiments ne correspondent plus aux standards actuels au niveau énergétique et l'Etat devra procéder à des améliorations. Toutefois, ils sont utilisables en l'état et on peut planifier ces travaux dans un délai raisonnable. Il est à relever qu'à l'heure actuelle, la moitié des surfaces administratives sont déjà louées par le canton. Si l'on compare cet achat à ceux effectués récemment - Englisberg 3, 1200 m² pour 5,3 millions, ou l'achat du bâtiment Boschung - ou même en comparant la valeur ECAB de la totalité des bâtiments (environ 35 millions), nous faisons une bonne affaire. Toutefois, cette bonne affaire interpelle le groupe démocrate-chrétien: pourquoi une Caisse de pension donne-t-elle l'impression de brader ses actifs dans la région du grand Fribourg? Ne serait-ce pas parce que l'attractivité de notre canton n'est plus suffisante pour le secteur

administratif et commercial? Si seul le secteur public estime rentable d'investir dans notre canton, c'est un peu inquiétant, car avec le temps, qui va financer le secteur public?

C'est pourquoi nous recommandons vivement d'utiliser une partie de ces bâtiments soit en faveur de la promotion économique, soit pour la politique foncière active, et ainsi, nous profiterons de la situation idéale au niveau des divers accès au site (routiers, transports publics, etc). Nous pourrions fournir des locaux disponibles de suite afin d'y amener des activités et renforcer l'attractivité de notre canton.

Fort de ces constatations, le groupe démocrate-chrétien va accepter ce décret à l'unanimité.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je remercie tous les rapporteurs des groupes parlementaires pour leur soutien à l'entrée en matière et à ce décret. Je n'ai noté aucune question à l'attention du rapporteur de la Commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour votre soutien et merci à l'ensemble des représentants des groupes pour l'entrée en matière. En ce qui concerne les quelques questions et remarques, voici ce que je peux répondre.

Le député Chassot exprime essentiellement son soutien et demande qu'un œil attentif soit porté sur le suivi des bâtiments. Oui, effectivement, ce sont des choses auxquelles nous sommes attentifs, également à la question des besoins énergétiques et de la situation énergétique des bâtiments. Une analyse systématique aura lieu afin de voir sur quels bâtiments, en fonction de la durée d'utilisation - ça répond aussi à la question de la députée Berset - il est judicieux d'intervenir pour faire quels types d'assainissements énergétiques. Les bâtiments sont dans un état énergétique plutôt orange à rouge, c'est-à-dire mauvais. C'est un de leurs inconvénients et cela figure aussi dans le rapport. Mais cela ne change rien au bilan global sur la nécessité d'acquisition. On ne va bien sûr pas faire des assainissements lourds sur des bâtiments qui seront remplacés par d'autres à court terme. Par contre, des assainissements sur des bâtiments qui seront utilisés une dizaine d'années, comme l'ont évoqué plusieurs des intervenants, cela peut tout à fait donner du sens.

Concernant l'intervention du député Glasson: je le remercie de son soutien à la stratégie immobilière du Conseil d'Etat. Je confirme l'idée d'utiliser certains bâtiments pour une durée d'au moins 10 ans. Comme vous avez pu le constater - en tout cas les personnes qui ont visité les bâtiments -, ils ont été bien entretenus par le propriétaire actuel et peuvent donc être utilisés encore en l'état, sur une durée de 10-15 ans. Ce sont des choses qu'il faudra établir de manière plus précise.

Sur la question des collaborateurs à temps partiel évoqués par le député Glasson, nous sommes en train d'évaluer aujourd'hui, de manière systématique en collaboration entre le Service des bâtiments, le Service de l'informatique et le Service du personnel, les conséquences de l'augmentation du travail à distance sur les besoins de l'administration. Ce sont des choses qui ont été entamées avant le Covid et évidemment, ce dernier a accéléré un certain nombre de phénomènes, même si personne ne souhaite revenir à ce qu'on a vécu aux mois de mars-avril, où l'on vivait des scènes pas toujours très agréables en termes de confort ou de compatibilité entre famille et travail. Par contre, cela ne signifie pas non plus qu'on souhaite revenir à ce qui était avant le Covid, mais sans doute plutôt à des taux de travail à domicile qui seront supérieurs à ceux que l'on connaissait jusqu'à fin février 2020. Cette ouverture est une volonté du Conseil d'Etat, qui a ainsi procédé aux adaptations nécessaires en termes de droit du personnel. Cela a des conséquences sur les bureaux. Le député Glasson craint que des personnes qui travaillent à temps partiel continuent à avoir chacune leur bureau, leur place, leur chaise, leur armoire, leurs dossiers. Ce n'est pas ainsi que le Conseil d'Etat voit les choses. Nous avons trouvé un premier service pilote - la Chancellerie -, avec laquelle nous allons tester des taux de travail à temps partiel relativement importants, avec des places de travail non dédiées, pour utiliser de manière plus efficace les m² dont l'Etat est propriétaire, en l'occurrence à la route des Arsenaux 41. Pilote pourquoi? Parce qu'il faut tester jusqu'où on peut aller, quelles sont les surfaces nécessaires, quelles sont les adaptations des chiffres standard en m² pour l'Administration cantonale, qui va certainement être impactée par l'augmentation du travail à distance, tout comme le sera aussi l'équipement informatique et le droit du personnel qui va être touché par ces modifications.

En ce qui concerne le député Chardonnens, la question de l'amiante a été posée. J'ai donné un certain nombre de réponses déjà dans mes propos d'entrée en matière. Je reprends juste les trois principaux éléments - qui ont également été évoqués notamment par la députée Berset:

1. La probabilité d'amiante est très petite, l'essentiel des bâtiments ayant été construits après la décision d'interdiction de ce matériau. On part du fait que les lois ont été assez largement respectées en la matière. Par contre, on n'est pas sûrs à 100 %.
2. Le deuxième élément de la réflexion: tant qu'on ne transforme pas ces bâtiments, ils sont utilisables en l'état sur des périodes de 5-15 ans. Comme déjà évoqué, il n'y a pas de risque particulier.
3. Enfin, si on détruit pour remplacer par autre chose, la question de l'amiante ne pose pas d'autres problèmes particuliers, outre celui de la décharge spéciale. Les risques ne sont pas à zéro - il n'y a jamais de risque zéro -, mais ils sont relativement minimes, raison pour laquelle il n'a pas été procédé à des études plus approfondies, comme déjà évoqué en entrée en matière.

En ce qui concerne la députée Berset, je crois que j'ai répondu. Elle a essentiellement mis en évidence la question de l'énergie. Le député Gaillard s'inquiète des raisons qui ont poussé un propriétaire zurichois à vendre à un prix relativement avantageux pour l'Etat de Fribourg. Nous partageons, partiellement du moins, cette inquiétude. Dans cet esprit-là et aussi dans le sens de l'approche proposée par le député Gaillard, d'une part l'Etat fait une analyse systématique du besoin propre et d'autre part, en ce qui concerne le Service des bâtiments, la stratégie est la même que celle de l'institution de l'Etablissement cantonal de promotion foncière, c'est-à-dire une stratégie propriétaire avec des interactions entre les deux. C'est-à-dire que si certaines parcelles ne sont pas nécessaires pour les besoins propres, elles peuvent être mises à disposition là où c'est utile et bien situé, pour des besoins de promotion foncière, ce qui permet de faire d'une pierre deux coups soit en favorisant le développement d'entreprises du canton qui ont de la peine à trouver de quoi se développer, soit en attirant des entreprises venues d'ailleurs pour créer des emplois chez nous.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). L'article 1 vise à approuver le contrat de vente du 19 décembre 2019 passé entre la société venderesse, à savoir la Caisse de pension du canton de Zürich, et l'Etat de Fribourg.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 2

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). L'article 2, à son alinéa 1, fixe le montant de l'acquisition autour de 14 millions de frs, et à l'alinéa 2 les montants des frais accessoires à hauteur de 1,5 million de frs, destinés en outre à assainir la route d'accès.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 5

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

II. Modifications accessoires

> Adoptées

III. Abrogations accessoires

> Adoptées

IV. Clauses finales

> Adoptées

Titre et préambule

> Adoptés

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Art. 1 à 5

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 103 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonns Sylvie (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 103.*

Décret 2020-DAEC-138**Message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux**

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (<i>VCG/MLG, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	12.10.2020 (<i>BGC décembre 2020, p. 4292</i>)
Préavis de la commission:	26.11.2020 (<i>BGC décembre 2020, p. 4301</i>)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Nous traitons de l'examen du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux. La commission s'est réunie en visioconférence le 26 novembre dernier. Pour cette séance, Monsieur Jean François Steiert, directeur de la DAEC était accompagné de Messieurs Michel Graber, Chef de la Section Etudes et réalisations au SBat, et Christian Zeis, architecte auprès de la même Section du SBat. Je ne vais pas revenir sur le crédit d'étude ni sur le crédit d'engagement qui furent tous les deux adoptés unanimement par le Grand Conseil durant la législature précédente.

Les travaux auraient dû débuter en 2016. En 2017, deux députés, Messieurs Zamofing et Décrind, s'inquiétèrent du retard. Dans sa réponse, en mai 2019, le Conseil d'Etat expliquait que la raison principale de ce retard réside dans la volonté de la Confédération de profiter du déménagement de l'Agroscope pour effectuer une réflexion approfondie sur ses besoins et pour créer des synergies entre les différentes entités présentes sur le site de Posieux. Le Conseil d'Etat reconnaissait alors qu'il serait nécessaire de modifier le projet et de demander un crédit d'étude complémentaire au Grand Conseil. Toujours dans la réponse de mai 2019, le Conseil d'Etat prévoyait alors une mise à l'enquête à l'automne 2019, un début des travaux à fin 2020 et un déménagement à partir de 2024.

Sachant que le Canton de Fribourg n'est pas seul à la manœuvre et qu'il doit suivre les desiderata de la Confédération et de plusieurs de ses offices, certaines dates annoncées dans le message relatif au crédit initial se sont avérées trop optimistes et ne tenaient pas compte d'éventuelles modifications. En bref, la demande de crédit supplémentaire avait déjà été annoncée en 2019, il y a plus d'une année et demie, et le message sur lequel se basent nos discussions d'aujourd'hui prévoient toujours un début de déménagement pour fin 2024, c'est certes un calendrier optimiste mais c'est encore faisable.

Jusqu'à maintenant, le canton de Fribourg s'est déjà engagé pour ce projet de déménagement de l'Agroscope à hauteur de 70 mio. Le Conseil d'Etat revient avec un projet remanié et adapté aux besoins de l'Agroscope et sollicite un crédit additionnel de 54.431 mio de francs. Le nouveau bâtiment devrait accueillir à termes 190 postes de travail.

L'effort financier net pour le canton sera nettement moindre que les 54.431 mio. Puisque le canton encaissera des loyers de la part du canton et que les coûts additionnels engendrés par les modifications annoncées dans le message se répercuteront dans le calcul des loyers.

Le projet a aussi fortement évolué:

- Le nombre de places de travail accueilli est revu à la hausse.
- Les laboratoires seront nettement plus grands, environ 70% plus grands que dans le projet initial, et comporteront des installations techniques et scientifiques de pointe.
- Les zones dédiées aux bureaux et aux laboratoires sont réparties dans des bâtiments différents, ce qui permet une optimisation de l'équipement en installations techniques.
- Le dossier sur la mobilité avait soulevé de nombreuses questions lors des débats de 2015. Il a désormais évolué positivement et se précise, et notamment pour les aspects de mobilité douce et de transport public.
- Le nouveau bâtiment sera construit selon des standards très élevés en termes de durabilité et de cycle de vie des matériaux. De plus, les toitures seront équipées de panneaux solaires sur une surface de 1900 m² contre 200 m² pour le projet initial.

Élément important, cette demande de crédit additionnel contient déjà des réserves à hauteur de 15% du projet total, soit des réserves de 16 200 000 francs. Ce montant est défini par la Confédération.

Au final, la Commission a été convaincue du bien-fondé de cette demande de crédit additionnel. Elle a reçu des réponses détaillées et complètes pour l'ensemble des questions posées par ses membres. Elle est ainsi convaincue que le nouveau bâtiment apportera sur le long terme beaucoup d'atouts à l'agriculture et à l'économie fribourgeoise. Elle s'est ainsi prononcée à l'unanimité en faveur du décret dans la version initiale du Conseil d'Etat.

Avant de terminer, je voulais ajouter que les chambres fédérales ont apporté un élément décisif et indispensable il y a 10 jours, soit, après la tenue de notre séance de commission. Les chambres fédérales donc ont accepté une dépense de 153.2 mio pour l'ensemble du site de Posieux et qui inclut le projet sur lequel nous débattons. La poursuite de ce projet n'attend désormais plus que l'acceptation par notre Parlement de cette demande de crédit additionnel. Au nom de la Commission, je vous invite à entrer en matière et à accepter le décret, dans sa version initiale.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Dieses Projekt ist eine Chance für unseren Kanton Freiburg. Vor allen baulichen Perspektiven muss man sehen: Wir haben mit dem Projekt eines grösseren Agroscope als ursprünglich geplant in Grangeneuve mehrere hundert zusätzliche Arbeitsplätze, zu einem wesentlichen Teil hochqualifizierte Arbeitsplätze. Das ist genau das, was wir mit unserer Wirtschaftsförderung zu tun versuchen, insofern ist es einer der schönsten Zuwächse in puncto Arbeitsplätze der letzten und künftigen Jahre im Kanton.

Der Weg bis hierhin war nicht ganz einfach. Einige von Ihnen waren bereits dabei, als im Jahre 2015 der erste Kredit gesprochen wurde für ein Projekt, das damals auf 70 Millionen Franken geschätzt wurde. Es kamen einige Schritte in den darauffolgenden Jahren hinzu.

Erstens: Der Bund hat den Kanton im Sommer 2017 darauf aufmerksam gemacht, er solle sich zusätzliche Synergien zwischen den verschiedenen Funktionalitäten des Agroscope überlegen. Im Februar 2018 hat die Eidgenössische Finanzkontrolle noch einmal eins daraufgelegt und vom Bund verlangt, die Effizienz der Investitionen von Agroscope noch einmal zu überprüfen.

Das hat zu längeren Diskussionen mit unseren Bundespartnern geführt. Es ist von der Organisation her ein etwas unübliches Projekt, wir bauen hier nicht nur im Auftrag des Bundes, sondern im Auftrag von drei verschiedenen Partnern des Bundes, erstens Agroscope selber als Institution der zusätzlichen Nutzerinnen und Nutzer, zweitens das Bundesamt für Landwirtschaft, dem das Agroscope unterstellt ist und drittens das Bundesamt für Bauten und Logistik, dem Äquivalent zu unserem Hochbauamt, das auf Bundesebene für die Kohärenz und die Solidität der Bauprojekte sorgt. Wir haben also drei Partnerinnen und Partner auf Bundesebene, mit denen wir das Ganze ausloten müssen.

Die ersten Überlegungen der Finanzkontrolle und des Bundes zu den Synergien haben dazu geführt, dass der Kanton nicht wie ursprünglich geplant, ein Gebäude mit Labors und mit Büros baut, sondern neu ein Gebäude baut, das zu einem sehr viel höheren Teil aus Labors besteht. Zusätzliche Büros gibt es dann im bereits bestehenden Gebäude des Bundes, das dem Bund gehört und das er auch selber umbaut.

Die Folge, wenn man statt zweimal Büros plus Labors einmal vor allem Labors und einmal vor allem Büros baut: Das Gebäude mit vor allem Büros ist weniger teuer als ursprünglich geplant - das ist dasjenige des Bundes -, und das Gebäude mit mehr Labors ist deutlich teurer, als ursprünglich geplant, das ist dasjenige des Kantons. Das ist für den Kanton insofern kein Drama, als dies keine langfristig zusätzlichen Kosten für den Kanton bedingt, weil wir ein Finanzierungsmodell haben, wo der Kanton das Geld vorschiesst und der Bund über 25 bis 35 Jahre zurückbezahlt.

Die vertraglichen Bedingungen haben Sie in der Botschaft gelesen. Für jede zusätzliche Million Franken, die wir investieren, konnten wir mit dem Bund gleiche Bedingungen wie beim ursprünglichen Vertrag aushandeln. Für die zusätzlichen 54 Millionen Franken gelten also die gleichen Rückzahlungsbedingungen wie für die ersten 63 Millionen Franken von 2013 beziehungsweise von 2015. Das sind für den Kanton relativ günstige Voraussetzungen, gerade bei der äusserst tiefen Zinslage, wie wir sie heute kennen.

Zusätzlich kam Ende 2018, Anfang 2019 ein neues Begehren des Bundes hinzu, und das ist die eigentliche Chance des Kantons: Bundesrat Schneider-Ammann hat in einer ersten Phase verlangt, dass Agroscope seine Tätigkeiten auf eine geringere Anzahl Standorte konzentriert, um den Forschungszweig der landwirtschaftlichen Forschung - wie auch die meisten anderen Forschungszweige - stärker auf wenige Orte der kritischen Masse zu konzentrieren. Agroscope hat dies getan mit einem Schwerpunkt in Posieux, das heisst, in unserem Kanton. Das stellt in der ganzen Schweiz nicht alle gleich zufrieden, aber für den Kanton Freiburg ist das eine einmalige Chance. Es gibt zwei weitere Standorte in der Westschweiz und in der Ostschweiz, die quasi als Nebenzentralen funktionieren, aber wir werden das Herz von Agroscope in unserem Kanton beherbergen. Das hat vorausgesetzt, dass wir nach den neuen Bedürfnissen des Bundes einen Schritt zurück machen mussten, das Gebäude in seinen Funktionalitäten zum Teil neu denken, einige Funktionalitäten auslagern - die Produktion der Käsekulturen wird zum Beispiel ein eigenständiges Projekt werden -, und so haben wir heute ein neues Projekt, das wir Ihnen in der Botschaft präsentieren mit den 54 431 000 Franken.

Es stellte sich die Frage: Warum kein Referendum? Da wir das Geld nicht definitiv ausgeben, sondern im Prinzip ein längerfristiges Darlehen machen für ein Gebäude, das wir für den Bund bauen, untersteht dieses Dekret ausschliesslich dem fakultativen Finanzreferendum, nicht aber dem obligatorischen Referendum.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion s'est entretenue de ce dossier le 2 décembre 2020. Effectivement, il s'agit d'une redéfinition du projet initial de transfert des activités sur le site d'Agroscope Posieux qui engendre, par un changement du programme des bâtiments, un coût additionnel de 54,4 millions de frs. Uniquement sous l'angle financier, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter cette dépense additionnelle et ce décret, puisque le loyer couvrira les dépenses engagées par le canton pour le compte de la Confédération.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts: mon exploitation agricole est une voisine directe de l'Agroscope de Posieux, avec qui je collabore professionnellement de temps à autre et avec qui j'entretiens d'excellents rapports. De plus, une des routes d'accès qui va certainement acheminer une partie de ces nouveaux collaborateurs et collaboratrices traverse mon exploitation et la coupe ainsi en deux. Mais rassurez-vous: je ne vais demander ni une route de contournement, ni un tunnel; on ne peut pas toujours tout avoir dans la vie. Je prends ici la parole au nom de mon groupe parlementaire.

En préambule, je félicite le Conseil fédéral et toutes les personnes ayant joué un rôle prépondérant pour avoir choisi Posieux - ce merveilleux village où il fait tout simplement bon vivre, travailler, y étudier et se former - pour implanter le site principal d'Agroscope en Suisse. Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné très méticuleusement ce décret pour le crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux de plus de 54 millions de frs. L'ensemble des députés du groupe de l'Union démocratique du centre salue avec ferveur et enthousiasme ce projet d'envergure pour la recherche agronomique qui renforcera encore plus le canton de Fribourg dans ce domaine. Il va sans dire que cette obtention a été acquise de haute lutte, si je peux ainsi dire. Plus de 200 places de travail à court terme et plus de 400 à moyen terme ne s'acquièrent pas naturellement de nos jours dans notre canton. L'incidence financière sera quasiment nulle pour le canton, étant donné que le montant engagé sera récupéré avec un intérêt notable d'ici 25 à 30 ans. Néanmoins, nous vous rendons attentifs que le budget de construction devra être tenu méticuleusement: nous ne voulons en effet plus revivre un nouvel épisode supplémentaire de dépassement de budget, situation qui est malheureusement devenue une "marque de fabrique" ces dernières années dans notre canton. Lors de l'appel d'offres et conformément à la loi sur les marchés publics, nous incitons vivement l'administration à favoriser au maximum les entreprises locales, qui ont une belle ou une très bonne réputation dans leur savoir-faire - allant au-delà du Röstigraben ou de la Venoge - et qui, de plus, créent des emplois et paient des impôts dans notre canton.

J'invite aussi le canton à mettre en place une cellule pour favoriser, inviter ou convaincre ces nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de venir s'établir dans notre merveilleux canton avec leur famille. De nos jours, il est en effet impératif de réduire au maximum le trajet entre domicile et place de travail. Lors de la construction du site actuel de l'Agroscope, au début des années 70, un nouveau quartier avait vu le jour à Posieux et la partie habitation de la ferme des Thioleyres sur le site de l'Agroscope avait été construite pour y accueillir les collaboratrices et collaborateurs de Liebefeld/Berne.

Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce décret pour l'Agroscope de Posieux.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Le projet de construction de ce bâtiment de recherche sur le site de l'Agroscope nous est déjà bien connu, au moins à celles et ceux d'entre nous qui siégeaient déjà au Grand Conseil en 2015.

C'est en effet lors de la session de mars 2015 que le Grand Conseil a donné son feu vert à un crédit d'engagement de 70 millions en vue de la construction d'un bâtiment sur le site de Posieux. Le groupe démocrate-chrétien avait déjà, en 2015, soutenu à l'unanimité ce projet dans sa forme initiale pour les raisons suivantes, qui ont conservé tout leur sens dans l'appréciation du projet élargi qui nous est soumis aujourd'hui:

1. Le site de Posieux en sera sensiblement renforcé dans une filière phare de l'économie fribourgeoise, soit l'agroalimentaire.
2. Le mode de financement de ce projet est intéressant: le bâtiment sera édifié par le canton de Fribourg - comme maître d'ouvrage - sur un terrain appartenant à la Confédération, avec les droits de superficie gratuits pour une durée de 25 ans. La Confédération louera le bâtiment comme locataire unique pour la même durée. A l'issue de ces 25 ans, le bâtiment deviendra propriété de la Confédération. Tout cela avec un rendement brut de 4,5 % des investissements effectifs.
3. Les nouveaux emplois en prévision pour ce site: dans le projet initial, on parlait déjà d'environ 170 places de travail, et avec ce projet élargi, ce sera même jusqu'à 450 emplois.
4. "Last but not least": il est clair que le volume potentiel de travail pour les entreprises fribourgeoises est également très intéressant.

La nouvelle décision de la Confédération est donc une chance pour notre canton, pour les mêmes raisons déjà évoquées dans le cadre du projet initial, et même avec une prévision encore beaucoup plus réjouissante au niveau des places de travail.

Il était donc évident que le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Service des bâtiments, se mette au travail afin d'élaborer un nouveau projet pour satisfaire au mieux les besoins et exigences de la Confédération. On a aujourd'hui un beau projet sur la table, en collaboration avec l'Agroscope. Vous avez vu le montant, je ne le répéterai donc pas.

Le groupe démocrate-chrétien votera à l'unanimité en faveur de ce crédit supplémentaire pour toutes les raisons et tous les arguments que je viens de citer, arguments qui étaient déjà valables pour le projet initial et qui n'ont pas perdu leur poids, bien au contraire.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis agricultrice et bénéficie ainsi des recherches scientifiques d'Agroscope tous les jours dans ma profession. Je m'exprime au nom du groupe Vert Centre Gauche à propos du projet de crédit d'engagement additionnel en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux. Le groupe a étudié avec beaucoup d'attention ce décret et nous allons entrer en matière et l'accepter à l'unanimité.

Nous sommes persuadés qu'il faut mettre toutes les forces possibles dans la recherche agronomique publique. Notre alimentation est un bien commun, l'utilisation de la nature est une question citoyenne et l'agriculture nous concerne tous. Si nous voulons que le profit ne soit pas le seul objectif de la recherche agronomique, nous devons donner les moyens et les outils de travail à nos chercheurs suisses afin qu'ils puissent trouver des solutions aux défis importants de l'alimentation de demain. Le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité, l'augmentation de la population, la raréfaction des ressources sont des enjeux cruciaux que nous ne pouvons pas laisser entre les seules mains de multinationales privées chinoises, américaines ou brésiliennes. N'en déplaise à certains qui n'arrivent pas à supporter ce terme, mais ce que nous défendons ici aujourd'hui, c'est bien notre souveraineté alimentaire. Nous remercions la Confédération de faire confiance au canton de Fribourg pour contribuer à cette mission publique de grande envergure. Nous serons, j'en suis persuadée, à la hauteur de la tâche qu'elle nous a confiée.

Dans ce sens, nous vous invitons aujourd'hui à dire massivement oui à ce décret.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye, je préside l'Union des paysans fribourgeois, les céréaliers suisses, je suis vice-président de l'Union suisse des paysans et membre du Conseil d'Agroscope. Le groupe libéral-radical a bien étudié et discuté ce décret. Pour une grande partie d'entre nous, ce n'est pas une histoire inconnue: c'est en effet le 18 mars 2015 que nous avons déjà voté un mandat pour un premier projet de l'Agroscope de Posieux de 70 millions de frs. Entretemps, la Confédération a revu et rediscuté la restructuration de l'Agroscope, synonyme de la recherche publique pour la recherche fédérale dans le secteur agricole et agroalimentaire. Il a été décidé de renforcer encore le site de Posieux. La station sur terre fribourgeoise devient ainsi le site principal de l'Agroscope, chose qui n'était pas gagnée d'avance, ayant vécu cela de près. Merci à toutes les personnes qui se sont battues et engagées pour y arriver.

Finalement, ce seront près de 500 employés - avant tout des chercheurs - qui travailleront sur le site, soit 200 de plus que le premier projet. La nouvelle organisation de l'Agroscope nous amène une économie projetée d'environ 16 millions annuellement au niveau des infrastructures. Cette économie va être ré-allouée à la recherche agronomique. Cette recherche est en effet plus importante que jamais si nous voulons trouver des réponses, respectivement des méthodes de production répondant aux attentes de la société, de plus en plus sensible à cette question. De plus, plusieurs effets collatéraux sont à constater, comme le renforcement de notre Institut de Grangeneuve: je cite comme exemples l'arrivée du centre de recherche autour du lait cru ou encore la recherche autour de la production porcine. Voilà, que du positif ! Je vous fais grâce des différentes explications techniques, voire financières, déjà bien développées dans le rapport et par mes préopinants.

Si vous faites comme mon groupe libéral-radical et moi-même, à savoir accepter ce décret, notre canton va jouer un rôle important dans le secteur agricole et agroalimentaire, et va en plus gagner des places de travail à grande valeur ajoutée à ne pas négliger. Merci de votre soutien et de votre écoute.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis habitante de la dynamique commune d'Hauterive qui aura la chance de voir se concrétiser cet ambitieux projet de développement de l'Agroscope.

Le canton de Fribourg a une tradition agricole bien ancrée dont il peut être fier, car outre les défis de productivité et de diversification que les paysans de ce canton ont su relever, notre canton a su mettre en œuvre également des réalisations pour se moderniser et prendre les tournants qui s'imposaient en matière d'innovation dans la recherche agroalimentaire. Ce projet d'Agroscope, même s'il a connu quelques épisodes à rebondissements qui ont eu pour résultat de freiner certaines échéances de son développement, prend un nouvel essor qui, au final, en fera un écrin encore plus performant qu'initialement prévu puisque le site de Posieux deviendra le site de référence principale d'Agroscope au niveau national. Il en résulte donc un bénéfice considérable pour le rayonnement de notre canton de Fribourg. Saluons d'ailleurs les efforts de tractations qui ont été menés par nos représentants, tant au niveau cantonal que national, pour que le développement de ce projet voit le jour

en terre fribourgeoise. Certes, sa réalisation a un prix et nécessite un nouveau crédit d'engagement supplémentaire, mais les structures additionnelles, en laboratoires notamment, résultent de la volonté de la Confédération d'optimiser au mieux ce nouveau site et d'y créer des synergies performantes entre les différentes entités qui seront présentes. Le développement de ce projet amènera aussi une manne non négligeable de nouveaux emplois pour notre région, et l'arrivée de nouveaux collaborateurs en provenance des sites actuels alémaniques participera sans doute aussi à "booster" le développement de nouvelles infrastructures régionales, en terme de mobilité douce par exemple: amélioration des liaisons de bus, pistes cyclables ou autres dont pourra bénéficier toute la population de cette région.

Pour les raisons ici évoquées, le groupe socialiste soutiendra donc pleinement cette demande de crédit supplémentaire et je vous invite, chères et chers collègues député-es, à en faire de même.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauterive.

Il aura fallu près de 12 ans pour convaincre et avoir enfin un projet concret de transfert et de regroupement de plusieurs unités de la station de recherche agronomique sur le site de Posieux. Je salue et remercie la persévérance du Conseil d'Etat et de nos élus à Berne pour ce transfert et pour la consolidation de ce site de recherche de la Confédération en terre fribourgeoise.

Cet investissement est particulier: avec trois partenaires - le canton de Fribourg, l'OFCL et Agroscope -, l'avancement du projet n'a pas été facile. Malgré cette situation, le canton va tirer son épingle du jeu. L'investissement est un bon placement avec un rendement intéressant, et de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée seront créés dans la région et le canton. Plus de 120 millions seront investis: j'espère que nos entreprises fribourgeoises pourront et sauront tirer leur épingle du jeu des marchés publics pour ainsi participer à la construction de ce bâtiment. S'il est normal que, dans ce dossier, le Conseil d'Etat ait dû faire de nombreuses courbettes et se plier aux desiderata des éminences de la Confédération, je pense que notre canton a fait le maximum pour que les chercheurs d'Agroscope trouvent dans cette région de la Sarine une terre d'accueil qui soit à la hauteur de leurs attentes: la création de futures pistes cyclables depuis Fribourg, l'augmentation de la cadence des transports publics et une nouvelle route de liaison avec un arrêt de bus qui déposera les futurs collaborateurs devant la porte de ce nouveau bâtiment. Si ces conditions ne leur semblent pas optimales, ces emplois seront plus rapidement à disposition des citoyens fribourgeois, et c'est bien le but recherché au final.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je remercie tous les députés d'accepter, ou en tout cas de s'être prononcés en faveur de l'acceptation de l'entrée en matière. Je note peut-être un élément qui a été discuté en commission: la question des réserves de M. Schläfli. Le projet prévoit 16 200 000 francs de réserves, soit 15% du coût global de construction. Il est clair que le canton de Fribourg ne pourra pas dépasser et aller au-delà de ces réserves, ou elles seront à sa charge dans ce cas-là. Les éventuels montants supplémentaires ne seraient pas répercutés sur le calcul des loyers.

Je donne la parole au commissaire du Gouvernement pour éventuellement des éléments complémentaires.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'ensemble des intervenants pour leur proposition d'entrée en matière de la part de leur groupe respectif et pour la confiance que vous nous témoignez ainsi. Il y a relativement peu de questions, cela me permet donc de passer immédiatement à des remerciements particuliers, au député Schläfli premièrement, pour avoir renoncé à une route de contournement supplémentaire qui grèverait le budget de l'Etat à Hauterive: je vous en suis fort reconnaissant; elle n'était pas encore arrivée jusque chez moi, mais c'est une excellente idée de votre part. En ce qui concerne les dépassements de budget, nous ferons tout pour les éviter. Vous aurez noté au passage que la Confédération travaille avec des réserves de 15%, contrairement aux réserves de 2% chez nous - c'est-à-dire 7 fois et demi moins - que nous avons par exemple pour le projet de Ste-Croix. On peut toujours apprendre des choses intéressantes à la Confédération pour s'éviter des ennuis et des passages supplémentaires devant son Législatif. C'est une leçon que nous retiendrons volontiers pour les prochains crédits de construction.

En ce qui concerne votre conseil de respecter les entreprises locales: c'est un souci permanent de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, tant pour le Service des ponts et chaussées (les constructions routières) que pour le Service des bâtiments. Vous savez sans doute que nous avons une nouvelle loi sur les marchés publics adoptée par la Confédération et un nouvel accord intercantonal sur les marchés publics en voie de ratification par les cantons. Le projet de loi d'application cantonale, qui vous sera soumis en 2021 (en principe au 2^e semestre 2021), permettra de mettre en application des éléments nouveaux des marchés publics. La Confédération et les cantons signataires ont souhaité renforcer l'aspect qualitatif en misant un tout petit peu moins sur le prix. Cela a évidemment plusieurs conséquences: miser moins sur le prix, cela signifie qu'on donne moins de poids au prix pur, cela signifie aussi que le coût global ne va tendanciellement pas être plus bas - c'est un euphémisme -; par contre, cela permet de tenir compte d'éléments qualitatifs qui, même si on n'a pas le droit d'en faire un objectif principal - c'est contraire au droit international -, peuvent avoir des effets secondaires bienvenus, un petit côté protectionniste. Raison pour laquelle on se retrouve dans une aimable symbiose entre la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs et les milieux environnementaux, qui souhaitent par exemple tous réduire les distances pour des raisons qui ne sont pas toujours les mêmes (mais le résultat, lui, est le même): cela revient donc indirectement à favoriser des entreprises

qui doivent faire moins de distance, du bois plutôt de chez nous que de Pologne ou d'ailleurs, etc... sur l'ensemble de nos chantiers. L'équilibre n'est pas toujours évident à trouver, car nous devons évidemment tenir compte du droit.

Peut-être un dernier élément qui concerne les marchés publics parce qu'il est d'actualité politique - vous aurez l'occasion d'en discuter ici au Grand Conseil au printemps -: en ce qui concerne le type d'organisation des projets de construction, nous pouvons travailler soit avec des concours classiques, des marchés classiques - ce qui permet des adjudications par CFC relativement détaillées qui tendanciellement favorisent les entreprises de la région - ou alors nous pouvons travailler avec des entreprises totales. Certains ici ont émis la crainte que la deuxième solution empêchait des entreprises locales d'arriver sur le marché, ce qui n'est pas tout à fait juste: on trouve des mécanismes qui permettent de concilier les deux choses, même si cela rend les choses un petit peu plus compliquées. Mais cela a un effet secondaire intéressant - que nous aurons l'occasion de rediscuter -: cela met en évidence des différences de prix entre les entreprises d'ici et d'ailleurs, c'est-à-dire le coût supplémentaire qui, dans certains cas, doit être assumé. Si on choisit des entreprises d'ici, ce n'est pas un mal; par contre, il faut juste être conscient de ce qu'on doit assumer financièrement lorsqu'on fait ce genre de choses. Cela peut être une considération de politique économique, le Conseil national et le Conseil des Etats ont souhaité pouvoir mettre ce genre de priorité, de même que les cantons. A titre personnel, je pense que c'est une priorité qu'on peut mettre. Par contre, on doit au public une certaine transparence financière à ce genre de décision.

Vous avez enfin souhaité une cellule de préparation pour convaincre les collaboratrices et collaborateurs des autres lieux de Suisse qui viendront travailler à Fribourg de venir habiter chez nous: c'est une excellente idée, et elle est déjà en cours. Je vous inviterai volontiers à participer aux visites que nous avons prévues d'ores et déjà au printemps prochain pour les collaboratrices et collaborateurs, notamment de Suisse orientale, qui viendront ici dans le canton de Fribourg avec un enthousiasme que nous devons encore un tout petit peu encourager. Nous leur vanterons évidemment les mérites de nos beaux paysages. Ce sont des gens de langue allemande qui souhaitent pour une bonne part scolariser leurs enfants en allemand: cela demande donc une vision un peu plus globale du territoire du Grand Fribourg qui s'étend dans ce sens-là jusqu'à Posieux. Ceci étant, nous allons tout faire pour les attirer, pour qu'ils viennent chez nous, pour qu'ils restent chez nous, pour qu'ils habitent chez nous et pour qu'ils deviennent d'excellents contribuables fribourgeois hautement qualifiés, c'est-à-dire aussi de bons contribuables, dirait sans doute mon collègue des finances.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). L'article 1 approuve l'adaptation du projet de construction initiale.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 2

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). L'article 2 fait passer le coût global de la construction de 70 millions à 124 431 000 frs, nouveau montant qui tient compte de l'ensemble des besoins de la Confédération.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 3

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). L'article 3 ouvre un crédit d'engagement additionnel de 54 431 000 frs, soit la différence entre le coût global du projet adapté et le crédit d'engagement initial.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 4

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). L'article 4 définit le centre de charge et de service du budget duquel seront portés les crédits.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

Art. 5

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). La commission n'a pas eu l'accord et son avenant mentionnés dans cet article sous les yeux. Cependant le point important est le rendement annuel payé sous forme de location par la Confédération. Il est fixé à 4,5% des investissements effectifs. Ce taux est décomposé comme suit: 2,86% correspondant à un amortissement calculé sur 35 ans, 1% pour les frais d'entretien et 0,64% pour rémunérer un emprunt fictif. Le calcul du rendement ici s'effectue sur

35 ans. Cette manière de procéder nécessite néanmoins une dérogation à l'article 27 de la loi sur les finances de l'Etat, qui stipule un amortissement sur 20 ans, voire usuellement 10 ans, avec en conséquence un taux d'amortissement plus élevé.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

II. Modifications accessoires

> Adoptées

III. Abrogations accessoires

> Adoptées

IV. Clauses finales

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Par souci de symétrie des formes avec le décret initial, qui était soumis au référendum financier, ce décret y est aussi soumis, même si l'incidence financière est nettement plus réduite.

> Adoptées

Titre et préambule

> Adoptés

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Art. 1 à 5

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 96 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP),

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 96.*

Loi 2020-DICS-7

Modification de la loi sur la scolarité obligatoire (évaluation et bulletin scolaire)

Rapporteur-e:	Chevalley Michel (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	11.02.2020 (BGC décembre 2020, p. 4371)
Préavis de la commission:	09.09.2020 (BGC décembre 2020, p. 4381)

Entrée en matière

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Lors de la session de juin 2019, le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, a accepté la motion déposée le 15 avril 2019 par nos collègues Jakob et Johner et contresignée par 31 d'entre vous.

De quoi s'agit-il ? Le très officiel Lehrplan 21, ainsi que la recommandation émise par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique alémaniques, ont une approche telle qu'elle fixe la toute première évaluation sommative des performances de l'élève - entendez, une évaluation notée, par exemple avec des notes de 1 à 6 - à la fin seulement du premier cycle, soit à la fin de la deuxième classe primaire, ou à la fin de la 4H si vous parlez couramment le langage HarmoS. Les raisons qui sous-tendent les arguments des motionnaires sont, pour l'essentiel, les suivantes: les élèves présentent de grandes différences relatives au développement de leurs apprentissages; par ailleurs, une pression sur les résultats par trop précoce est contre-productive. Partant, la partie alémanique du canton préconise un accompagnement orienté vers l'encouragement des élèves avec des points de la situation et des feedbacks réguliers.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat penchait pour une légitime harmonisation entre les deux parties linguistiques, arguant que ladite harmonisation pourrait faciliter le passage au Cycle d'orientation, voire, plus tard, placer les jeunes qui fréquentent les mêmes écoles post-obligatoires ou celles du secondaire 2 selon un dénominateur commun. À l'instar des deux parties linguistiques distinctes - chacune avec sa culture propre -, à l'instar des deux plans d'études distincts, la motion que vous avez acceptée veut deux bulletins scolaires différents, et donc, pour la partie alémanique, une première évaluation sommative en fin de 4H seulement. L'interprétation des objectifs - ceux fixés par l'accord intercantonal HarmoS -, n'échappe pas à l'empreinte linguistique et culturelle. On peut ainsi, à titre d'exemple, constater des différences dans la formation des enseignants, dans l'organisation de l'école ou encore dans la terminologie, dans la grille horaire et, par voie de conséquence, dans le bulletin scolaire.

Toutes ces bonnes raisons ont amené la Direction à prendre plusieurs décisions de principe, puisque le Lehrplan 21 est en vigueur depuis l'année scolaire 2019/2020 et qu'il nécessitait un nouveau bulletin scolaire 1H - 11H pour la partie germanophone du canton. Le nouveau bulletin scolaire de la partie francophone est, lui, annoncé pour l'année scolaire 2021-2022. Il y a harmonisation entre les deux documents, même si des différences subsistent, par exemple en matière de contenus et de terminologie.

Vu la conception différente des objectifs de formation, vu l’empreinte linguistique et culturelle qui influence les pratiques d’évaluation, deux bulletins scolaires différents pour le premier cycle s’imposent et l’article 37 de la loi scolaire doit être modifié, stipulant simplement que "le contenu des bulletins scolaires se réfère au plan d’études de la région linguistique concernée". Le Conseil d’Etat s’est rallié à cette proposition et, comme indiqué précédemment, l’a déjà mise en œuvre. Les élèves alémaniques connaissent donc leur première évaluation sommative à la fin du premier cycle, soit en 4H (2^{ème} année primaire autrefois), contrairement aux élèves francophones, qui, eux, connaissent ce régime dès la 3H (1^{ère} année primaire).

Je tiens encore à adresser la gratitude des membres de la commission au commissaire du Gouvernement, M. le Conseiller d’Etat Jean-Pierre Siggen, ainsi qu’aux chefs de services concernés, MM. Hugo Stern (Service de l’enseignement obligatoire de langue française), Andy Maag (DOA) et François Piccand (Secondaire 2).

Un chaleureux merci également au secrétariat, tenu de main de maître par M. Patrick Pugin.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour son introduction très complète.

Le Conseil d’Etat vous soumet une révision de la loi scolaire qui tient compte de la motion Christine Jakob et Ueli Johner acceptée le 26 juin 2019. Il s’agit donc d’introduire deux modèles différents de bulletins scolaires pour le premier cycle, selon la région linguistique.

Comme l’a dit M. le Rapporteur, le Conseil d’Etat a mis en œuvre immédiatement cette distinction, sans attendre la modification formelle de la loi à laquelle nous procédons aujourd’hui. Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, l’évaluation sommative avec appréciation a lieu donc pour la première fois à la fin du premier cycle dans le bulletin scolaire de la partie alémanique.

Le Conseil d’Etat propose en conséquence une modification de la loi scolaire à l’article 37 al. 4 nouveau dont on a parlé à l’instant. Je ne répète pas ce qu’a dit M. le Rapporteur.

Enfin, dès novembre 2019, le personnel enseignant 3H-4H a suivi une formation continue obligatoire consacrée à une nouvelle structuration de l’évaluation et l’utilisation des documents afférents.

Im deutschsprachigen Kantonsteil wird diese Handhabung beziehungsweise das neue Schulzeugnis bereits seit dem Schuljahr 2019/2020 erfolgreich angewendet, und alle Lehrpersonen wurden entsprechend weitergebildet. Konkret bedeutet das: In der 1H und 2H erhalten die Eltern anlässlich des Standortgesprächs eine Rückmeldung zum aktuellen Lern- und Entwicklungsstand ihres Kindes anhand des offiziellen Begleit- und Beurteilungsinstruments, genannt LBF 1H, LBF 2H. In der 3H und im ersten Semester der 4H wird im Schulzeugnis der Unterrichtsbesuch der Fächer mit "besucht" vermerkt. Anlässlich des Elterngesprächs, welches auf dem obligatorischen Instrument basiert, werden die Eltern über den aktuellen Lern- und Entwicklungsstand ihres Kindes in den fachlichen und überfachlichen Kompetenzen informiert.

Am Ende des zweiten Semesters der 4H erhalten die Schülerinnen und Schüler ein Schulzeugnis, in welchem die fachlichen Lernziele mit Prädikaten gut erreicht, sehr gut erreicht usw. bewertet werden und die überfachlichen Kompetenzen anhand einer Viererskala beurteilt werden. Die sprachregionalen Unterschiede der Schulzeugnisse im Kanton Freiburg betreffen somit den Zeitpunkt der Einführung der summativen Bewertung im ersten Zyklus, welche für die deutschsprachigen Schülerinnen und Schüler erstmals im zweiten Semester der 4H zum Tragen kommt, sowie die Terminologie der Lehrpläne PER und Lehrplan 21.

Im Namen des Staatsrates schlage ich Ihnen vor, die vorliegende Gesetzesänderung anzunehmen.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson der Primarschule Region Murten. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum Gesetzentwurf Stellung.

Wir leben im Kanton Freiburg in zwei Sprachregionen mit unterschiedlicher kultureller Lebensweise. Diese Tatsache fordert uns einerseits, einheitliche Lösungen für alle zu finden, andererseits müssen wir auch akzeptieren, dass uns unterschiedliche Ansichten und angepasste Entscheide im Zusammenleben auch bereichern. So bestehen bekanntlich zwei unterschiedliche Schulsysteme mit eigenen Lehrplänen in der obligatorischen Schule.

Der Grosse Rat ist sich dieser Unterschiede bewusst und bekennt sich dazu. Obwohl eine kantonale Harmonisierung im Unterrichtswesen anzustreben ist, muss den Eigenheiten der zwei Systeme genügend Rechnung getragen werden.

Mit der angenommenen Motion der Grossräte Christine Jakob und Ueli Johner am 14. Dezember 2018 hat die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport den Entscheid des Grossen Rats sogleich umgesetzt und die Beurteilung der deutschsprachigen Schulen den Empfehlungen des Fachberichtes der deutschsprachigen EDK wie auch den Grundgedanken des Lehrplans 21 angepasst.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei begrüsst die unbürokratische und schnelle Anpassung. Sie stellt dabei fest, dass mit der geringfügig unterschiedlichen Beurteilung im ersten Zyklus der obligatorischen Schulen nur unwesentliche Unterschiede bestehen im Schulzeugnis der zwei Sprachgemeinschaften. Mit der Revision des Plan d'études romand kann ja womöglich wieder eine Angleichung angestrebt werden.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Gesetzesänderung.

Schwaller-Merkle Esther (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und als Mitglied der parlamentarischen Kommission.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei unterstützt die Änderung des Gesetzes über die obligatorische Schule (Beurteilung des Schulzeugnisses) und beantragt dem Grossen Rat, diese Gesetzesänderung anzunehmen.

Im französischsprachigen Kantonsteil wurde der französische Lehrplan PER bereits vor 10 Jahren eingeführt. Der Lehrplan 21 trat an den deutschsprachigen obligatorischen Schulen auf Beginn des Schuljahres 2019/2020 in Kraft und wird bis Ende Schuljahr 2022/2023 vollständig implementiert sein.

Die beiden Lehrpläne befinden sich somit auch nicht auf dem gleichen Schulentwicklungsstand. Die sprachregionale Auslegung der Bildungsziele mit dem jeweiligen Beurteilungsverständnis sind im PER und dem Lehrplan 21 heute nicht identisch, und diese kleinen Unterschiede sollten auch in Zukunft möglich sein.

Aus diesem Grunde bedarf es einer Anpassung von Art. 37 des Gesetzes vom 9. September 2014 über die obligatorische Schule.

Ich bitte die Versammlung, dieser Gesetzesänderung zuzustimmen und dem Wortlaut "Der Inhalt der Schulzeugnisse bezieht sich auf den Lehrplan der jeweiligen Sprachregion" Rechnung zu tragen.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante primaire.

Le projet de loi qui nous est soumis suite à la motion de nos collègues députés Jakob et Johner-Etter traduit la volonté de respecter les différences de fonctionnement qui découlent parfois d'un système cantonal bilingue tendant à s'adapter aux aspirations didactiques de chacun des deux communautés linguistiques. Bien que fonctionnant avec deux plans d'études distincts, le Lehrplan 21 et le PER, ils s'accordent cependant sur bien des objectifs communs et seuls les chemins pour y arriver divergent un peu parfois, ceci afin de respecter les sensibilités et les modes de fonctionnement de part et d'autre. Si les outils pédagogiques et didactiques prennent des formes ou des terminologies différentes, nous pouvons être convaincus sur le fait que les enseignants et enseignantes de ce canton poursuivent les mêmes buts: transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, guider chaque élève en vue de sa progression personnelle optimale, et mettre dans ce but des objectifs et des chemins adaptés et différenciés pour y parvenir. Il n'y a donc aucun problème à ce que la manière d'évaluer les progressions des élèves de ce canton se fasse pas des biais différents. Que l'on utilise un outil sommatif sous forme d'appréciations ou de notes, ce qui compte au final, dans chacune des méthodes utilisées, est la transmission et l'interprétation qu'on en fait face aux parents et face aux élèves eux-mêmes. L'entretien personnel reste donc le lien à privilégier.

Le groupe socialiste soutiendra donc le projet de loi qui nous est soumis puisqu'il répond à une adaptation des dispositions légales en vue de valider deux modèles différents de bulletins scolaires pour le premier cycle de l'école primaire, et ceci dans le pur respect du fonctionnement et de la culture scolaire de chaque région linguistique.

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorsteher am Kollegium Heilig Kreuz und bin es eigentlich gewohnt, dass es nur einen kantonalen Lehrplan gibt, wie dies auf unserer Schulstufe der Fall ist.

Trotzdem unterstützt unsere Fraktion einstimmig die vorliegende Gesetzesänderung, welche die Beurteilung und das Zeugnis im ersten Zyklus zum Gegenstand hat. Ausschlaggebend für uns ist der Grundgedanke des Lehrplans 21, welcher das Ziel verfolgt, dass die Kinder kompetenzorientiert unterrichtet und beurteilt werden. Damit wird der Tatsache Rechnung getragen, dass sich die Kinder auf dieser Stufe hinsichtlich ihrer Lernentwicklung stark unterscheiden. Zudem kann vermieden werden, dass die Kinder zu früh einem nicht altersgemässen Leistungsdruck ausgesetzt sind, da sie erst am Schluss des Zyklus summativ beurteilt werden.

Gleichzeitig anerkennen wir damit, dass in unserem zweisprachigen Kanton zwei unterschiedliche Schulsysteme existieren und beide ihre Berechtigung haben.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Personnellement, je ne soutiendrai pas ce projet de loi. Ce n'est pas seulement parce que c'est important pour moi d'avoir des notes pour les élèves, mais c'est principalement parce que si on fait une exception dans le domaine de la formation et des écoles, où va-t-on s'arrêter avec les exceptions pour les différences entre les deux parties linguistiques de notre canton?

Je pense qu'il est important d'avoir une certaine unité. On va utiliser ce prétexte en disant que si cela va pour la formation, cela pourrait aussi aller dans d'autres domaines. On risque de ne plus en finir en commençant avec une telle exception.

Je refuserai donc ce projet de loi.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés et qui entrent en matière, en dehors de M. Ducotterd à titre personnel. J'y reviendrai tout à l'heure.

Concernant M^{me} Katharina Thalmann-Bolz: effectivement, la différence nous grandit. La différence est une enrichissement. Pour M^{me} Schwaller, la même chose: le PER date de dix ans en arrière - je crois que qu'il est bon de le rappeler -, tandis que le Lehrplan est beaucoup plus récent, 2019-2020. On a donc aussi évolué à ce niveau-là.

Concernant M^{me} Fagherazzi-Barras: les objectifs sont communs, le chemin pour y arriver légèrement différent parfois, avec cette importance à donner à l'entretien personnel pour l'évaluation des petits enfants et des petits élèves.

Concernant M. Perler: le développement est tellement différent à cet âge, on l'avait bien lu dans l'argumentaire que cela soutient tout à fait d'avoir une évaluation non pas sommative mais une évaluation plus simple à ce niveau-là.

Je peux tout à fait comprendre la réaction de M. Ducotterd: ces choses-là sont très personnels. A titre personnel également, je dirais simplement cette phrase qu'on a tous entendue une fois: "si tu es différent de moi, tu me grandis". Je crois que dans le domaine scolaire, c'est tout à fait approprié. Mais M. le commissaire du Gouvernement répondra probablement mieux que moi à cette dernière interpellation.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les groupes qui soutiennent ce projet de modification. Je ne vais pas allonger.

Je voulais juste mentionner qu'avant la modification qui a été maintenant introduite avec la loi scolaire, c'étaient plus d'une dizaine de différences qui existaient à chaque semestre entre la partie alémanique et francophone. Avec la proposition qui est là, on a retrouvé cette harmonisation et on tient compte de cette spécificité, de cette nuance en terme de bulletins. Je crois que cette différence en 3H-4H est tout à fait viable et conforme aux sensibilités des uns et des autres.

Je n'ai pas d'autres éléments qu'à vous inviter à soutenir ces deux modifications.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 37 al. 4 (nouveau)

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). C'est le seul alinéa nouveau ajouté à l'article 37, qui parle de l'évaluation en général. Aux alinéas 1, 2 et 3, on rajoute un alinéa 4 tout simplement: "le contenu des bulletins scolaires se réfère au plan d'étude de la région linguistique concernée".

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. M. le Rapporteur a tout dit. Je soutiens la même idée.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

II. Modifications accessoires

> Adoptées

III. Abrogations accessoires

> Adoptées

IV. Clauses finales

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). La partie IV revient simplement sur le référendum législatif. C'est classique.

> Adoptées

Titre et préambule

> Adoptés

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je voulais simplement remercier les collègues de la commission parlementaire qui s'est réunie le 9 septembre dernier et qui a, à l'unanimité, accepté la modification de la loi. J'espère que vous en ferez autant tout à l'heure.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 98 voix contre 1. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 98.*

A voté non:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). *Total: 1.*

Loi 2020-DICS-6

Modification de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires)

Rapporteur-e:	Chevalley Michel (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	11.02.2020 (BGC décembre 2020, p. 4366)
Préavis de la commission:	09.09.2020 (BGC décembre 2020, p. 4370)

Entrée en matière

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Le projet de loi modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur fait suite à la motion déposée par nos collègues Kolly et Rey. Pour rappel, les détenteurs d'une maturité professionnelle ou spécialisée peuvent accéder aux hautes écoles universitaires. Pour ce faire, ils suivent une année préparatoire - dite parfois année passerelle -, année sanctionnée par un examen final. Certains cantons limitent l'accès à l'année passerelle, par exemple en limitant le nombre d'admissions. De son côté, le Canton de Fribourg a introduit un examen d'admission à l'année passerelle, entre autres pour éviter, ensuite, un taux d'échecs important, voire un nombre important de retraits avant et pendant la formation.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat proposait donc de rejeter la motion, ajoutant qu'un type de régulation, voire de *numerus clausus*, existe dans la moitié des institutions proposant la formation passerelle, du Tessin au Jura, ou de Genève à St-Maurice, entre autres et par exemple relativement au nombre de places de stage disponibles, quand ces dernières sont nécessaires par exemple dans le domaine de la formation en santé.

Pour les motionnaires, il convient "de laisser à toutes les personnes remplissant les conditions posées par le droit fédéral de pouvoir prendre part à cette année préparatoire qui, comme son nom l'indique, prépare, elle, à l'examen passerelle". Selon les motionnaires, l'attractivité de la filière doit donc être soutenue et non affaiblie. L'année préparatoire à l'examen passerelle doit ainsi offrir à l'étudiant dont les connaissances initiales seraient insuffisantes - ou pour le moins différentes de celles de ses camarades -, une mise à niveau ainsi que les outils permettant de prétendre à l'égalité des chances.

Dans sa session de septembre 2019, le Grand Conseil a suivi les motionnaires en acceptant la motion par 51 voix contre 39. Le Conseil d'Etat s'est rallié à cette décision et n'y a opposé aucun contre-projet. Mieux, la Direction l'a d'ores et déjà mise en œuvre. Ainsi, le texte sur lequel nous devons nous prononcer propose un article 34 al. 1 modifié comme suit: "Les conditions d'admission peuvent prévoir un examen, sauf pour la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires".

Pour rappel, en 2019, 84 candidats sur 114 ont réussi l'examen d'admission. Il est probable que ce nombre augmente, entraînant des charges financières supplémentaires. Selon les motionnaires, l'application du droit fédéral (Ordonnance du 2 février 2011) est cependant à ce prix, tout comme l'accès aux hautes études et la sacro-sainte égalité des chances, qui, elle, en sort grande gagnante.

Je ne saurais terminer sans adresser la gratitude de la commission au commissaire du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat-Directeur Jean-Pierre Siggen, ainsi qu'aux chefs de services concernés, MM. Hugo Stern (Service de l'enseignement obligatoire de langue française), Andy Maag (DOA) et François Piccand (Secondaire 2). Un chaleureux merci également au secrétaire parlementaire, M. Patrick Pugin.

La commission parlementaire s'est réunie le 9 septembre dernier. C'est à l'unanimité qu'elle a accepté la proposition de modification de la loi et qu'elle vous recommande d'en faire autant.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur et les autres membres de la commission qui ont traité cette modification de loi.

La décision du 12 septembre 2019 du Grand Conseil a été en effet immédiatement mise en œuvre. Ainsi, les étudiants et étudiantes qui suivent actuellement cette formation d'une année ont déjà été dispensés d'effectuer un examen d'admission.

La proposition de modification légale exclut donc à l'article 34 al. 1 un examen pour accéder à l'année passerelle. Toutefois, la volée 2019-2020, qui a dû passer cet examen, a connu un taux de réussite tout à fait remarquable de 82%, parmi le plus élevé depuis l'introduction de cette filière en 2011. Il n'y a pas eu de désistement entre l'examen et le début des cours.

Pour cette année scolaire 2020-2021, 140 jeunes se sont inscrits à la passerelle et en août, on a tout de même observé que 112 seulement se sont présentés au début des cours. Il y a donc eu quelques désistements. Je n'en doute pas, et j'en suis même convaincu, ils sont tous au travail et je compte bien que leur taux de réussite et le nombre de certificats délivrés sera aussi élevé que pour la volée qui a eu à subir l'examen.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). L'examen complémentaire passerelle proposé et organisé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ouvre l'accès à la poursuite des études universitaires aux personnes titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée, bien sûr dans toute la Suisse.

Das Zeugnis zur bestandenen Passerellen-Ergänzungsprüfung stellt rechtlich kein gymnasiales Maturitätszeugnis dar, doch öffnet es den Weg zu allen Bachelorstudiengängen, inklusive Medizin, an den universitären Hochschulen der Schweiz sowie zu allen Studiengängen der Pädagogischen Hochschulen. Die Vorbereitung auf die Passarellenprüfung dauert zwischen zwei und drei Semestern.

Der Kanton hat, wie gehört, für den Zugang zu dieser Passerellenprüfung und damit zu den vorbereitenden Schulstunden eine zusätzliche Aufnahmeprüfung eingeführt. Zur Begründung führt der Staatsrat Kosten und bessere Planbarkeit an.

Im September 2019 hat sich der Grosse Rat jedoch deutlich für einen prüfungsfreien Zugang ausgesprochen. Der Staatsrat hat diese Hürde, diese freiburgische Eigenheit, vorausschauend bereits abgeschafft. Damit wird einer höheren Anzahl von Studierenden der Zugang zur Passerellenprüfung ermöglicht. Im Übrigen betrifft diese Regelung den ganzen Kanton ohne Unterscheidung zwischen den Sprachregionen.

Es dürfte sich durchwegs um interessierte Jugendliche handeln, die - man darf das nicht vergessen - bereits einen langen Ausbildungsweg hinter sich haben. Und es ist gut nachvollziehbar, dass sie diese letzte Hürde auch noch schaffen wollen.

Auch wenn sich dieser Weg dann als zu steinig erweisen sollte oder aus sonst einem Grund abgebrochen wird, lassen Sie es mich so sagen: Ein Schulbesuch von Jugendlichen ist nie verlorene Zeit.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei entre en matière et vous invite à en faire autant.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le projet modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur et l'accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires, ainsi que le message apporté par le Conseil d'Etat.

Le rapport du président de la commission étant complet sur ce sujet, je serai très bref car le début a eu lieu en septembre 2019, et la mise en œuvre de cette modification est déjà effective. Les examens d'entrée pour la passerelle ne sont déjà plus en vigueur.

Ayant entendu également l'avis unanime de la commission parlementaire d'accepter ce projet de loi et son article 34 al. 1, le groupe démocrate-chrétien entre donc en matière sur ce projet de loi qui valide formellement cet état de fait, tout en espérant que cette modification atteigne les buts visés.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum Gesetzesentwurf Stellung und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Mit der Annahme der Motion Nicolas Kolly und Benoît Rey, die den uneingeschränkten Zugang zur Passerelle, Berufsmaturität, Fachmaturität, Universitäre Hochschulen forderten, braucht die Türe nun für alle, die eine universitäre Ausbildung nach dem Weg über die Fach- oder Berufsmaturität anstreben, offenbleiben. Die Guillotine am Eingang des Kurses ist nun beseitigt.

Wir danken dem Staatsrat für die schnelle und unbürokratische Umsetzung. Es ist nun zu hoffen, dass eine hohe Rate der Ausbildungsgänger die Passerelle mit Bravour besteht. Für diejenigen, die nicht reüssieren, soll das Jahr eine Chance bieten, sich neu zu orientieren und nicht stehen zu bleiben.

Persönlich bin ich gespannt auf die Bilanz in drei bis vier Jahren.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Gesetzesänderung.

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorsteher am Kollegium Heiligkreuz und äussere mich im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Wir unterstützen einstimmig den vorliegenden Gesetzesentwurf. Die Diskussionen haben wir im letzten Jahr geführt und der Entscheid wurde ja bereits umgesetzt. Die aktuellen Studenten wurden bereits von der Aufnahmeprüfung befreit. Daher halte ich mich kurz.

Auch wenn wir die Absicht des Staatsrates verstanden haben, dass die Aufnahmeprüfung ein organisatorisches Problem lösen wollte, nämlich, dass sich viele Jugendliche für die Passerelle einschreiben, aber dann zum Kurs im September gar nicht erscheinen, stellen wir doch das Argument der Durchlässigkeit höher. Die Bildung hat in Freiburg einen privilegierten Platz und dazu gehört eben auch die Durchlässigkeit in der Ausbildung.

Es war für eine Mehrheit unserer Fraktion deshalb unverständlich, dass ein zusätzliches Hindernis aufgestellt wurde. Es gibt andere Möglichkeiten, den vielen Misserfolgen zu begegnen. Das duale Bildungssystem ist ein Erfolgsmodell und wurde durch die Aufnahmeprüfung geschwächt. Seine Attraktivität darf unserer Meinung nach nicht aufs Spiel gesetzt werden. Deshalb unterstützen wir den vorliegenden Gesetzesentwurf.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). La qualité de la formation est une caractéristique du canton de Fribourg. Non seulement c'est un élément indéniable, mais en plus c'est une condition nécessaire pour une excellente intégration sociale et un fonctionnement optimale de la société.

Les passerelles entre différentes filières de formation sont une des conditions de base de cet accès pour tous à la formation. Dans ce sens, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir concrétisé rapidement notre motion et je suis sûr que malgré les 24 personnes qui ne se sont pas présentés à l'entrée — j'espère pour elles qu'elles trouveront d'autres filières — les autres arriveront à profiter au maximum de cette année pour atteindre le niveau de formation qui est leur vœu le plus cher.

Merci au commissaire.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Merci à tous les groupes qui se sont exprimés par la voix de leurs porte-paroles pour accepter l'entrée en matière. Je n'ai guère de commentaires à rajouter à ce qui a été dit.

L'examen ouvre la voie à toutes les filières universitaires. Les jeunes qui se présentent à l'année passerelle sont des jeunes qui ont déjà une formation obligatoire derrière eux. C'est délibérément qu'ils ont choisi cette voie. Ils vont peut-être échouer, mais ils ont le droit de s'y lancer.

M. Sudan espère que la formation atteindra tous les objectifs fixés. Du côté de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz c'est la même chose. On a supprimé la guillotine dans le canton de Fribourg et c'est très bien, c'est le moment.

Du côté de M. Perler, un oui aussi unanime avec une certaine perméabilité qui provoque aussi une certaine érosion. On a vu 140 inscrits, 112 qui se présentent au mois d'août. Il y a certes une petite érosion, mais je pense que c'est toute à fait naturel.

Quant à M. Rey, il souligne que cette année passerelle n'est pas une année perdue et qu'il faut en profiter au maximum.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les groupes pour leur soutien. Je n'ai plus qu'un seul mot, c'est de souhaiter à la volée 2020-2021 de faire son travail, de bien s'accrocher en dépit d'une année scolaire difficile aussi en lien avec la pandémie.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 34 al. 1 (modifié)

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Toute la substance de la modification se trouve dans cet article. Les conditions d'admission peuvent prévoir un examen sauf pour la passerelle de la maturité professionnelle et spécialisée aux hautes écoles universitaires. Voilà pour la modification qui vous est proposée.

Le reste de l'article concernant l'admission n'est pas modifié. Il y a seulement cette modifications-là.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat

II. Modifications accessoires

> Adoptées

III. Abrogations accessoires

> Adoptées

IV. Clauses finales

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). C'est simplement la référence au référendum législatif obligatoire.

> Adoptées

Titre et préambule

> Adoptés

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 88 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP),

Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 88.*

Rapport d'activité 2020-GC-141

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - 2019

Rapporteur-e: **Emonet Gaétan** (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
Rapport/message: **17.09.2020** (BGC décembre 2020, p. 4443)

Discussion

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Par cette intervention, je vous commente aujourd'hui le rapport annuel 2019 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

En préambule, je vous informe que, comme une nouvelle période quadriennale qui couvre les années 2020 à 2023 a commencé, c'est M. Siggen qui a pris la charge de président de la CIIP. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans cette nouvelle fonction essentielle pour l'école romande qui existe et fonctionne depuis de nombreuses années.

Le présent rapport repose sur les dispositions cantonnées aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la Convention scolaire romande, qui prévoit en particulier que la Commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la CIIP. En 2019, le bureau de la Commission a siégé à trois reprises et les délégués se sont réunis deux fois en séance plénière à Lausanne et à Sion. La délégation fribourgeoise s'est réunie à une reprise pour préparer la séance plénière de printemps.

Je tiens à reprendre deux thématiques qui nous ont occupés durant l'année 2019. Premièrement, je vous signifiais dans mon rapport de l'année dernière que lors de notre assemblée plénière du 3 novembre 2017 tenue dans la salle du parlement vaudois, la thématique abordée était consacrée à l'enseignement de l'informatique, l'éducation au numérique. Ce dossier a fait l'objet d'un suivi particulier qui se poursuit encore cette année. En effet, suite à l'adoption le 22 novembre 2018 du plan d'action de la CIIP, l'éducation numérique deviendra l'un des axes transversaux et prioritaires de ces prochaines années. Il appartiendra toutefois à chaque canton, au niveau de la formation des enseignants et des cadres d'une part, de l'équipement des établissements scolaires et des classes d'autre part, d'investir des montants à hauteur des ambitions cantonales et des besoins requis pour cette évolution technologique. Ces décisions d'investissement ne peuvent être imposées par la CIIP, laquelle exprime tout au plus une ligne commune et des impulsions dans le but de donner une synergie intercantonale et de réaliser de possibles économies d'échelle. Les parlements cantonaux et communaux décident des budgets. La finalité du plan d'action de la CIIP est que tous les élèves qui atteindront le secondaire II aient pu acquérir les connaissances requises à la fois dans la science de l'informatique, l'usage des outils numériques et l'éducation aux médias. Les travaux préparatoires à l'intégration de ces trois piliers dans le PER sont en cours. Le terme numérique est en voie de finalisation et de dernière consultation. L'objectif de la CIIP est de trouver un compromis ou un dénominateur commun et de pouvoir élaborer une stratégie concertée au niveau de la Suisse latine. Du côté alémanique, le Lehrplan 21 contient déjà ce volet et il est en cours d'introduction dans d'autres cantons. A noter aussi que la CDIP s'apprête également de son côté à adopter un plan d'action à l'échelle nationale.

Deuxièmement, lors de sa séance plénière de novembre à Sion, la Commission a focalisé la thématique sur la formation des enseignants ordinaires et sur l'intégration et l'organisation de la classe entre les divers intervenants. A la question de savoir si les élèves à besoins particuliers sont plus nombreux qu'il y a trente ou quarante ans, ou s'il y a simplement davantage de diagnostics posés, il est précisé que d'une manière générale les troubles n'ont pas augmenté avec le temps. Cependant, l'école est devenue plus spécialisée et les troubles portent un nom et sont identifiables. On peut constater par contre une augmentation des élèves présentant des troubles du comportement, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de gestion des classes. La cause provient peut-être du cadre éducatif moins clair qu'à l'époque, l'éducation autoritaire n'étant plus répandue. Le fait que certains parents rencontrent des problèmes au niveau de l'éducation a forcément un impact sur le comportement de leurs enfants à l'école. Il faut aussi s'interroger sur la manière d'accompagner les parents dans leur rôle. A la question de savoir comment s'organise la prise en charge des élèves en difficulté, avec parfois plusieurs intervenants dans une classe, il est répondu que la collaboration se construit petit à petit mais que la multiplication d'intervenants peut être compliquée. Une réflexion pourrait être menée afin que les mesures de pédagogie spécialisée mises à disposition de l'élève soient aussi bénéfiques pour toute la classe. Il faut aussi s'assurer de la bonne collaboration entre l'enseignant et le spécialiste. Le but est

d'outiller les enseignants ordinaires pour qu'ils puissent avoir les clés de compréhension et d'intervention, et veiller à ce que la relation entre les intervenants soit bonne et bien coordonnée.

Ensuite, il est précisé que le PER peut être envisagé comme une vraie opportunité pour les élèves en difficulté ou pour ceux dont le programme doit être adapté, car il y a une cohérence entre les différents cycles. L'enseignement spécialisé a le devoir de trouver des objectifs intermédiaires mais toujours en restant dans le cadre. Finalement, l'école est là pour ramener un certain savoir, et quand elle se trouve dans une démarche intrusive, il ne faut pas oublier toutes les autres compétences qui doivent être développées par les élèves qui apprennent normalement. Les projets pédagogiques des élèves au bénéfice des mesures d'aide sont créés sur la base du PER avec des objectifs adaptés à chaque situation. A la question de savoir si l'intégration des élèves à besoins particuliers engendre des retards dans le programme des élèves dits ordinaires, des études prouvent clairement qu'aucun élève n'est freiné dans son développement et dans son apprentissage. L'intégration d'élèves dans une classe est vue plutôt comme un enrichissement, notamment au niveau des compétences sociales, et ne freine nullement le développement des autres. Enfin, les présentations des divers intervenants ainsi que la présentation du témoignage d'une collègue vaudoise ont été enrichissantes et ont permis aux délégations cantonales de se familiariser quelque peu avec cette problématique qui est l'intégration des élèves à besoins particuliers dans nos classes. Tout n'est pas simple, et pour notre canton, le nombre d'élèves au bénéfice de mesures d'aide est en constante augmentation, ce qui, au-delà du déficit budgétaire, pose tout de même quelques problèmes d'organisation dans plusieurs de nos classes.

En ce qui concerne les comptes du secrétariat général 2018, ils ont bouclé sur un excédent de charges s'élevant à près de 100 000 frs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges plus important. Ceci est dû principalement au fait de postes restés vacants pour un certain temps. Le cas particulier de 2018 a été la décision du Conseil d'Etat neuchâtelois relative à la caisse de pension pour la fonction publique du canton de Neuchâtel. Comme cela a été décidé à Fribourg, la caisse est passée à la primauté des cotisations introduisant des mesures compensatoires transitoires. La part à la charge de la CIIP représentait un montant de plus de 800 000 frs, somme non comprise dans le budget. Cette part a pu être un petit peu réduite suite à la décision de la CIIP d'utiliser des réserves et les cantons ont réussi à couvrir leur part du solde global durant l'exercice en cours.

Du côté de l'unité des moyens d'enseignement, le résultat opérationnel est positif et est inscrit aux résultats annuels du bilan. Le solde de liquidités permet de voir venir et de suivre le programme d'édition de nouveaux moyens d'enseignement, notamment pour le français. Pour les autres moyens, plusieurs sont en phase d'introduction et le retour sur investissement se verra ultérieurement.

Le budget 2020, dont l'année se termine bientôt, est certes déficitaire et le besoin de financement est conséquent. Les réserves constituées pour couvrir certains projets seront épuisées d'ici à la fin de cette année. La CIIP ne peut plus maintenir les charges actuelles sur les quatre prochaines années sans réaliser des économies ou augmenter les contributions cantonales. La conférence a travaillé sur les deux axes. La CIIP a décidé d'accorder une indexation de 2% sur les contributions cantonales ordinaires, tout en rappelant qu'aucune indexation n'a été faite depuis 2016. Cela rapporte quelques 106 000 frs. Ensuite, en examinant les différentes pistes d'économies qui lui ont été présentées, la CIIP en a retenu à hauteur de 365 000 frs. Elles touchent différents domaines, notamment ceux qui ne sont pas prioritaires, et il est également question de réduire quelque peu la voilure du côté des postes de travail suite aux départs de collaborateurs.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégations fribourgeoise pour leur travail et leur implication dans les affaires scolaires romandes.

Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire, il est proposé à l'unanimité de prendre acte et d'accepter ce rapport.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation très complète. Je le remercie pour ses vœux adressés au nouveau président de la CIIP.

Cette année a été évidemment un peu particulière, puisque la Commission interparlementaire ne s'est réunie qu'une fois en visioconférence dans une assemblée lors de laquelle il a fallu amputer toute la partie de débats et de discussions. Au-delà de cela, je relève deux éléments:

1. L'éducation numérique, qui va être certainement un élément essentiel l'année prochaine puisque la CIIP, qui a maintenant terminé la consultation, en discutera en début d'année et prévoit qu'on puisse démarrer avec le nouveau plan d'études romand incorporant l'éducation numérique à la prochaine rentrée scolaire. Je le dis tout de suite, cela prendra un peu de temps pour le faire, car il faut évidemment former les enseignants et avoir une vue complète sur ce projet. Pour Fribourg, ce sera probablement la partie francophone de la volée 2023-2024 qui sera complètement au bénéfice de ce nouveau plan d'études romand, éducation numérique incluse.
2. Pour ce qui est de la pédagogie spécialisée, qui a été très discutée à la Commission interparlementaire, je me permets une ou deux remarques. Il est vrai qu'il n'y a peut-être pas plus aujourd'hui d'enfants en pédagogie spécialisée, mais nous

avons en revanche considérablement affiné le diagnostic et l'analyse. Pour donner des chiffres: en 2007, il y avait 1157 jeunes en pédagogie spécialisée, alors qu'il y en a 1734 à la rentrée 2020. Ce qu'on a pu faire est d'avoir une intégration grâce à des moyens aux mesures d'aides renforcées pour de nombreux jeunes.

Je relève également que nous avons travaillé à Fribourg pour une meilleure cohérence et coordination des intervenants dans les classes. C'était l'une des raisons pour laquelle nous avons cantonalisé le Service d'intégration.

Un autre élément intéressant est celui de l'intégration du plan d'études romand dans l'enseignement spécialisé. Même si les buts ne sont pas tout à fait les mêmes, nous reprenons les objectifs du PER, non pas en fonction de l'année de scolarité de l'élève, mais en fonction de son potentiel.

Enfin, chez nous, il y a également des assistants d'intégration: on améliore également ce point-là actuellement en engageant le plus de personnes formées possible et non pas seulement des stagiaires.

Voilà pour les éléments en complément des chiffres, des comptes et des autres éléments de pur budget.

Je n'ai pas d'autres commentaires, si ce n'est encore de remercier M. le Rapporteur et les représentants fribourgeois à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel et n'ai plus aucun lien avec le sujet sur lequel nous débattons, étant enseignant spécialisé heureux à la retraite.

Je ne veux pas vous faire peur, mais tout de même: ayant parcouru ce rapport 2019, ce qui s'annonçait il y a quelques années se confirme malheureusement. Je relève ici l'état des lieux qui prévaut, notamment au point 5, où l'on relève une augmentation des élèves à besoins particuliers - pour reprendre ces déclarations lissées -, autrement dit des jeunes qui posent clairement problème par leur comportement. Ce dernier est évidemment souvent lié au cadre éducatif, s'il devait encore en avoir un, qui laisse à désirer. Pour les parents, l'éducation des enfants n'est pas une branche à option, mais leur devoir, faut-il le rappeler, même si on peut lire dans ce rapport: "il faut s'interroger sur la manière d'accompagner les parents dans leur rôle". Bonne chance ! A une époque où l'on constate de plus en plus que tout le monde a un avis sur tout et sait tout, la profession d'enseignant n'en devient que plus compliquée. A cela s'ajoute peut-être l'armada des intervenants qui peuvent débarquer dans une classe. Posons-nous la question de savoir si cette démarche n'est pas parfois contre-productive, pouvant, comme j'ai pu le constater, déboussoler notamment l'enseignant ou l'enseignante fraîchement sorti de sa formation. J'ai également constaté souvent que plus il y avait de personnes autour de la table, plus les responsabilités des décisions qui étaient nécessaires pour redresser la barre de situations compliquées étaient largement diluées. A la fin de l'exercice, c'était la faute à pas de chance.

Petite anecdote pour terminer: en juin 2002, dans le cadre d'une interview, j'avais donné mon avis sur l'enseignement dans notre canton. J'avais eu l'indélicatesse de penser que la féminisation du corps enseignant au niveau du primaire pouvait poser problème à moyen terme. Je ne vous explique pas la rafale de mitraille verbale que j'ai reçue suite à mes propos. Depuis le temps, de l'eau à couler sous les ponts et le pourcentage d'hommes enseignants à ce niveau-là a fondu. Je me demande si nous dépassons actuellement les 10%. Monsieur le commissaire du Gouvernement, vous pourrez sûrement m'éclairer. Personnellement, je pense que nous devrions réagir et nous poser certaines questions. Ayant assisté à des scènes des plus rocambolesques où des enseignantes - même chevronnées - se voyaient mettre en joue par certains garnements, il y a lieu de savoir ce qu'il y avait à faire. Notons au passage que le brassage de la population, avec des flux provenant des régions les plus diverses du globe, avec des valeurs très éloignées de nos mœurs, n'arrange rien.

Voilà, Madame la Présidente, mon ressenti par rapport au sujet sur lequel nous débattons en ce moment, tout en exprimant une gratitude évidente à celles et ceux qui ont choisi l'enseignement comme profession.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je serai extrêmement bref parce que le président de la commission dont je fais partie - ce qui est mon lien d'intérêt -, a été très complet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce rapport et vous propose de l'accepter à l'unanimité.

Il a toutefois relevé deux points qui sont fort intéressants au sujet de l'éducation au numérique.

1. L'idée que c'est un outil et non une fin en soi, nous plaisait beaucoup.
2. Une autre idée qui nous plaisait beaucoup à l'heure où on tremble pour nos numéros AVS, c'est le projet FIDES au niveau national, du nom d'une déesse romaine de la bonne foi et de l'honneur, qui fait en sorte que tous les élèves, les étudiants, leurs professeurs, aient un accès sécurisé au service en ligne. C'est extrêmement intéressant par les temps qui courent.

C'est une raison de plus pour prendre acte et accepter avec nos félicitations ce rapport.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Pour répondre à M. Claude Chassot: les élèves à besoins particuliers, surtout du point de vue de leur comportement, nous préoccupent. D'ailleurs, nous avons soulevé ce problème lors de notre dernière assemblée le 9 septembre, et M. le Directeur Siggen est au courant de ces problèmes. Il y a la mise en place de classes relais pour les

plus petites classes, mais ces classes relais sont surchargées. Il y a le CTJ (les unités mobiles) qui intervient, mais je pense qu'il faut encore renforcer nos dispositifs puisqu'on nous a avancé le chiffre d'environ 200 enfants posant des problèmes de comportement dans le canton de Fribourg et pour lesquels il faut trouver des solutions. Ce sont vraiment des problèmes de comportement qui perturbent la classe, qui perturbent les enseignants et qui causent beaucoup de problèmes, même dans les établissements. A ma connaissance, je sais qu'il y a déjà des rencontres qui ont eu lieu au Département et des mesures vont être prises.

Concernant les intervenants dans les classes, il y a eu certes un moment où on pouvait se retrouver avec deux ou trois intervenants à la fois dans une classe. Je pense que cela peut se corriger rapidement maintenant avec les enseignants spécialisés qui peuvent donner à la fois des mesures d'aides ordinaires (MAO) ou renforcées (MAR). Les unités peuvent se cumuler dans une classe au profit des élèves qui sont au bénéfice de ces mesures, mais aussi d'autres élèves qui ont quelques difficultés. On rencontre toujours ces problèmes mais je pense que c'est en train de se lisser.

Quant à la problématique de M. Chevalley: effectivement, avec le PER numérique qui va entrer en vigueur pour la rentrée scolaire 2023-2024, il y a lieu d'être attentif à ce que l'on mettra dans le plan d'études. De notre côté, nous avons également été consultés et on essaiera de faire au mieux pour que cet outil reste un outil et non une fin en soi. Nous estimons que pour certains degrés, c'est allé parfois un petit peu trop loin. On a demandé un petit peu trop et encore une fois, on peut débattre très longtemps pour savoir s'il faut faire de la programmation, à quelle année il faut commencer, jusqu'où on peut aller dans la programmation et dans l'information, tout en sachant que le PER numérique a comme finalité la citoyenneté numérique et que chacun puisse aussi dans ce domaine avoir les compétences requises et surtout les compétences demandées par la société.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Sans trop rallonger, je remercie tous les intervenants. Je crois que M. le Rapporteur a déjà bien répondu aux questions ou aux remarques qui ont été faites.

J'aimerais juste distinguer les enfants relevant de la pédagogie spécialisée qui sont porteurs de handicap. Il y a "traditionnellement" les enfants qui ont un handicap physique et ceux qui ont un handicap mental. Mais il y a aussi des enfants qui ont un handicap psychologique et qui sont donc également inclus dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Dans les classes, il y a également des enfants à difficultés, perturbateurs, pour lesquels nous avons également d'autres moyens, par exemple l'unité mobile, les classes relais, les médiateurs. On a déjà discuté ici des travailleurs sociaux. Ce sont deux catégories, deux situations qui sont à distinguer.

Pour répondre très précisément à M. Chassot, il y a entre la 1H et la 8H 77% de femmes, 98% entre la 1H et la 2H, 88% entre la 3H et la 8H.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2020-DICS-30

Rapport sur Mandat 2019-GC-219 - Demande d'audit externe du SICHH

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
Rapport/message: **03.11.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4228*)

Discussion

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat vous soumet son rapport sur mandat portant sur l'audit externe du SICHH ainsi que l'audit proprement dit.

Le Grand Conseil a souhaité que le SICHH fasse l'objet d'un audit externe, demande qui a été soutenue par le Conseil d'Etat. Cet audit s'est déroulé selon un calendrier très serré: il fallait d'une part pouvoir en connaître les résultats au moment de la décision fédérale - décision que nous espérions recevoir plus rapidement (on a parlé d'octobre ou de novembre) et qui devrait maintenant nous parvenir tout prochainement; d'autre part, la pandémie de COVID-19 n'a permis au Grand Conseil d'adopter le mandat que le 29 mai 2020. Nous voulions une procédure de choix de mandataires transparente avec un appel d'offres sur invitation, un comité qui a évalué ces offres et qui a choisi le bureau d'audit.

Je remercie M^{mes} les Députées Solange Berset et Susanne Schwander qui, déléguées par le Bureau du Grand Conseil, ont pris part à ce comité et ont contribué à cette démarche.

Malgré la grande rapidité avec laquelle la procédure a été menée, l'audit n'a pu commencer qu'à la mi-juillet et nous avons reçu le rapport à la mi-octobre. Malgré ce calendrier serré, les auditeurs ont pu prendre connaissance des principaux documents,

interviewer les personnes-clés connaissant le dossier et effectuer un sondage en ligne auprès des partenaires commerciaux et scientifiques du SICHH. Toutefois, ils ont naturellement dû se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire les questions posées par le mandat, et n'ont pas pu approfondir différents aspects du dossier. Cela ne leur avait pas non plus été demandé.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport d'audit avec grand intérêt, et il a constaté que les réponses aux questions du mandat du Grand Conseil démontrent le bien-fondé des solutions mises en place, même si des améliorations sont proposées - ce qui est normal, surtout pour une jeune organisation, mais aussi précieux pour son évolution.

Quant au volet financier, l'audit a confirmé ce que le Conseil d'Etat avait déjà clairement indiqué l'année passée dans son message au Grand Conseil. Le business plan initial a été beaucoup trop optimiste. Les retards dans la mise à disposition des locaux n'ont pas non plus aidé et l'autonomie financière ne semble pas réalisable ces prochaines années. Le plus important est que l'option prise avec le focus sur le domaine du diagnostic et le choix de se positionner dans ce domaine en tant que centre de compétences technologiques au niveau national, est jugée adéquate et prometteuse, tandis que les compétences scientifiques du SICHH et les infrastructures mises en place sont de qualité et correspondent aux buts visés. Le Conseil d'Etat a demandé au conseil d'administration du SICHH de se positionner au sujet du rapport d'audit et celui-ci est globalement très satisfait. Le conseil d'administration a relevé quelques manquements et erreurs telles qu'en particulier certaines données incorrectes dans les graphiques financiers et qui doivent certainement être imputées au manque de temps pour approfondir ce volet. Il n'y a pas non plus eu de prise en compte du business plan 2019 qui a pourtant servi de base à la demande déposée au SEFRI et au message de l'année passée. Il témoigne d'un pan d'activités stratégiques du conseil d'administration et de sa vision d'avenir.

Par rapport aux scénarii exposés et esquissés dans le rapport d'audit, le conseil d'administration du SICHH met en question la faisabilité du scénario 3 - la plateforme scientifique collaborative -, considéré comme une bonne idée mais pour lequel les hautes écoles ne sont malheureusement pas encore prêtes, et du scénario 4 - succès économique -, qui ne veut pas être envisagé à court terme. En revanche, le conseil d'administration du SICHH propose un scénario alternatif avec réduction des coûts et une concentration plus forte sur le diagnostic exigeant un soutien cantonal réduit.

Finalement, le conseil d'administration du SICHH considère que les recommandations de l'audit sont adéquates et spécifie que la réalisation d'une partie d'entre elles est déjà lancée. Comme demandé par le Conseil d'Etat, le conseil d'administration indiquera au Conseil d'Etat d'ici à la fin de l'année si on l'approche pour mettre en place ces corrections.

Pour conclure mon intervention, le Conseil d'Etat constate que le rapport d'audit est positif, qu'il confirme la justesse des choix opérés et que les critiques qu'il formule sont autant de pistes d'améliorations bienvenues. Dans cet esprit, le Conseil d'Etat attend la décision de la Confédération concernant ses contributions en faveur des centres de compétences technologiques, qu'il espère positive. Car avec le SICHH, nous avons mis sur pied un acteur d'innovation de valeur et agile. Celui-ci commence seulement à faire ses preuves, comme cette année par exemple avec son engagement dans les tests du COVID-19 et avec d'autres activités fondées sur ses travaux dans le domaine d'Alzheimer. Pour ce dernier, il vient d'ailleurs de recevoir un financement d'Innosuisse.

Je vous propose donc, au nom du Conseil d'Etat, de prendre acte de ce rapport.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec une grande attention du rapport d'audit du SICHH demandé dans le cadre du mandat 2019-GC-219.

Nous remercions les membres de cette commission parlementaire d'avoir requis ce mandat qui donne un rapport intéressant et qui nous apparaît relativement objectif.

Nous regrettons de devoir débattre de ce rapport alors que toute prise de position reste totalement hypothétique puisque conditionnée à la décision du SEFRI.

Lors de sa création en 2014, le SICHH avait été doté d'un montant de 12 millions de francs: 3 millions sous forme d'un prêt remboursable et 9 millions sous forme de cautionnement. Selon le business plan initial, relevé fièrement par le commissaire du Gouvernement le 14 mai 2014 lors de l'examen du décret initial, cette entreprise devait devenir rentable après six ou sept ans, et à partir de cette date, le bénéficiaire attendue de cette entreprise devait servir à investir dans les nouveaux équipements. S'agissant du remboursement du prêt, celui-ci devait commencer après trois ans et s'étaler sur dix ans. La suite, vous la connaissez. Trois ans plus tard, au lieu de commencer à rembourser le prêt conformément à la promesse initiale, la société se trouvait dans une situation proche du surendettement et les modalités de l'aide initiale ont dû être corrigées. Nous avons donc été contraints d'autoriser la reprise progressive de la dette bancaire par l'Etat. Finalement, deux ans plus tard, à nouveau 10 millions étaient demandés pour porter à bout de bras ce centre. Le Grand Conseil, gentil mais pas fou, a accepté d'octroyer uniquement un premier montant de 2,5 millions afin de donner une ultime chance au SICHH. Sans doute 2,5 millions de trop.

Je l'ai dit, nous demeurons aujourd'hui dans l'attente de la décision fédérale quant à l'aide complémentaire afin de faire du SICHH ce pôle fédéral. Cependant, et dans tous les cas, il y a lieu de prendre acte de cet audit et de prendre les décisions qui s'imposent. Ce centre sera toujours déficitaire et ne fonctionnera que par des aides publiques demandées année après année.

Vous l'aurez compris, notre groupe n'a plus confiance en ce centre et n'est pas d'accord de lui octroyer encore et toujours du financement public. En cas de décision négative du SEFRI, nous demandons donc la fermeture du centre, ou alors qu'il soit définitivement rattaché à l'Université via la faculté des sciences et de médecine et que son financement, respectivement l'absorption de ses pertes année après année, se fasse par le budget ordinaire de l'Université.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Ich äussere mich im Namen der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei. Diese hat mit grossem Interesse die Analyse von Ecoconcept gelesen und den Bericht des Staatsrates zur Kenntnis genommen. Die Vorgeschichte zur Analyse kennen wir und ich werde sie nicht wiederholen. Das externe Audit zeigt Stärken aber auch Schwächen auf, die es für die weitere Entwicklung des SICHH zu beheben gilt.

Mehrere Punkte der Analyse sind hervorzuheben. Für das finanzielle Audit konnte weder auf die Jahresrapporte noch auf die Quartalsrapporte zurückgegriffen werden. Sie lieferten keine detaillierten Informationen zur finanziellen Entwicklung. Diese Bemerkung von Ecoconcept lässt doch einige Zweifel an der Professionalität der Geschäftsführung aufkommen. Die betriebswirtschaftlichen Kenntnisse sind begrenzt, dies wird auch in der SWOT-Analyse erwähnt. Die Anzahl Mitarbeiter wurde in den letzten Jahren laufend erhöht, ohne dass sich dies mit Mehreinnahmen hätte rechnen lassen.

Wie hat hier der Verwaltungsrat seine Aufsichtspflicht wahrgenommen? Wie war es dem Verwaltungsrat möglich, den Jahresabschluss zu genehmigen? Der Staatsrat erwähnt in seiner Stellungnahme mit keinem Wort, inwiefern er den Verwaltungsrat in die Pflicht nehmen und personelle Veränderungen anstreben wird. Wie ist der Verwaltungsrat eigentlich zusammengesetzt? Auf der Homepage habe ich keine Information dazu gefunden.

Die Analyse zeigt weiter, dass intern zu viel Entscheidungsverantwortung auf dem Direktor liegt. Die Anstellung eines CEO wird empfohlen. Weiter anzustreben wäre eine Organisation in Equipen und/oder die Zusammenarbeit mit anderen Gruppen. Entscheide wären so besser abgestützt.

Der Verbesserung der internen Kommunikation ist grosses Gewicht beizumessen. Diese fand bis anhin mündlich statt. Entscheide wurden nicht schriftlich festgehalten. Eine rein mündliche Kommunikation fördert die Monopolisierung und das kollektive Wissen geht dabei verloren. Man fragt sich, wie dieses Manko über so viele Jahre von den Verantwortlichen nicht bemerkt werden konnte.

Vielsagend die Grafik auf Seite 16 des Audits. Diese Grafik zeigt die Entwicklung der verschiedenen Einsatzmittel ab 2017 auf. Während die Subventionskosten in die Höhe schnellten, sinkt die Nachfrage der Industrie und der Akademie. Einzig der Techniktransfer steigt an.

Die SWOT-Analyse bemerkt bei den Schwächen zur Arbeit des Verwaltungsrates, dass dieser zu stark ins operative Geschäft involviert ist und dass die strategischen Ansätze fehlen. In den Erläuterungen des Staatsrates wird dies kurz erwähnt. Es fehlt mir jedoch auch hier eine klare Stellungnahme.

Die Analyse der "Evaluation des quatre scénarios selon les valeurs estimées" zeigt auf, dass das Szenario "Succès économique" illusorisch ist und das Szenario "Clôture du SICHH" eigentlich keine Option darstellt.

Die Stellungnahme des Staatsrates gibt leider keine Auskunft dazu, was geschehen wird, wenn der Bund keine Gelder spricht. Wäre dann die Schliessung eine Option? Gerne erwartet die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei hierzu eine Antwort. Es bleiben die Szenarien "Plateforme scientifique collaborative" und das angestrebte Ziel "Centre de compétences technologiques". In dem von Staatsrat angestrebten Aktionsplan, der bis Ende 2020 erstellt werden soll, müssen alle Punkte der Tabelle "Dimension und Massnahmen" zwingend enthalten sein.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei wird ein besonderes Augenmerk darauf legen. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und erwarte gerne die Antworten auf meine Fragen, sehr geehrter Herr Staatsrat Siggen.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Signataire du mandat, je n'ai pas de liens d'intérêts avec l'objet et j'interviens au nom du groupe VCG.

Je remercie chaleureusement le Conseil d'Etat pour la réalisation de l'audit et du rapport 2020-DICS-30. Ces documents mettent en lumière de manière objective de nombreux éléments que les membres de la commission de 2019 avaient déjà soupçonnés lors des séances, de l'examen des documents et des échanges avec les personnes concernées, à savoir:

- > Le plan financier du SICHH avec un objectif d'autofinancement est irréalisable.
- > La collaboration avec l'Université de Fribourg manque d'approches stratégiques. La communication du SICHH et notamment du directeur est trop offensive et ne tient pas suffisamment compte des intérêts des chercheurs de l'Université.

- > Le rythme dans le changement du personnel du SICHH est trop important, ce qui affaiblit les compétences et collaborations.
- > Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de véritable grand projet de transfert technologique.

En lien avec le sujet de projet de transfert technologique, je peux regretter que le rapport d'audit passe rapidement sur un cuisant échec d'un des rares projets de transferts technologiques développés au SICHH. En effet, une telle opportunité ne se représente pas souvent et aurait permis d'asseoir la réputation au sein de l'université. Le projet en lui-même est un succès mais sans le SICHH, puisque le professeur s'est tourné vers un autre organisme de support à la création d'entreprises.

On peut aussi regretter que le professeur en question ne fut pas interrogé : il aurait pu émettre un avis critique et fort utile envers le fonctionnement du SICHH. En lieu et place, 14 collaborateurs ou membres du CA du SICHH ont été interviewés et seulement 2 responsables de l'HFR et 3 collaborateurs de l'Université (doyen, professeur, ou directeur d'institut). Ce n'est pas une occasion manquée mais deux : une occasion manquée pour le départ du professeur vers un autre organisme et une occasion manquée pour ne pas l'avoir interrogé.

Je salue tout de même le travail effectué, en particulier l'analyse SWOT et les descriptions des 4 scénarios d'évolution du SICHH. Ces scénarios permettent de mettre en exergue les choix et opportunités qui nous attendent en fonction du résultat du processus de reconnaissance du SICHH par le SEFRI. Et je ne me prononcerai pas sur ces scénarios avant la décision de la Confédération.

Ainsi, tout n'est pas joué, mais, si le SICHH veut être un succès et devenir un atout pour le canton de Fribourg, il nous paraît essentiel de tirer toutes et je dis bien toutes les conséquences de ce rapport d'audit, d'en suivre les recommandations et d'assumer ses responsabilités.

Permettez-moi de vous communiquer mon inquiétude Monsieur le Conseiller d'Etat, sur les capacités ou le manque de volonté à le faire. En effet, il est nécessaire d'avoir 7 ans d'activités du SICHH avec des résultats financiers bien en-deçà du plan financier initial, plusieurs séances de commissions avec des discussions passionnées, et enfin un audit demandé par le Grand Conseil pour que le Conseil d'Etat descende de son petit nuage sur lequel il était grimpé. En effet, il voyait déjà le SICHH devenir relativement facilement et à moindre coût le 6^e centre de compétences technologiques financé par la Confédération. Vous avez toujours soutenu avec énergie et avec obstination le SICHH jusqu'à maintenant. Mais il est nécessaire de fournir un travail énergique et obstiné pour réorienter la stratégie et le mode opérationnel du SICHH.

Le groupe VCG a toujours soutenu la recherche et l'innovation dans le canton et nous continuerons à le faire. Le but de ce mandat était je vous le rappelle de renforcer la gouvernance. Le travail ne se termine pas avec les discussions d'aujourd'hui, il ne fait en fait que commencer et nous y parviendrons uniquement si les recommandations de l'audit sont suivies et nous souhaitons que le Conseil d'Etat puisse démontrer le suivi avant que le Grand Conseil se prononce à nouveau en faveur d'un nouveau crédit au SICHH.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai fait partie du groupe d'évaluation pour l'attribution de l'audit et j'ai signé aussi le mandat qui avait été déposé pour la demande d'audit.

J'aimerais adresser mes remerciements au secrétaire général Michel Perriard et à M^{me} Floriane Gasser, conseillère scientifique, pour la préparation et le suivi de l'audit.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec grande attention des résultats de l'audit externe du SICHH. Il remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté l'organisation de cet audit et le remercie aussi pour la transmission du rapport d'audit.

A la lecture des documents remis, il faut constater que beaucoup de choses devraient être modifiées dans le fonctionnement du SICHH pour remplir les buts fixés. Je relève quelques faits dans l'audit. La structure est perçue comme étant compliquée et manquant de transparence. Les décisions sont prises de manière unilatérale par le directeur. Plusieurs personnes souhaitent renforcer la prise de décision en équipe ou en collaboration avec les groupes cibles et les partenaires. Ces mêmes personnes demandent d'élargir la base des décisions, de renforcer le savoir collectif et d'effectuer la mise en œuvre des décisions et de leur suivi. Il est inquiétant d'apprendre que la communication est principalement orale au sein de l'entreprise, car comme dit l'auditeur, cela favorise la monopolisation du savoir et défavorise le savoir collectif qui disparaît. Il est précisé aussi que les employés ne sont que rarement ou pas du tout consultés. Ils demandent et estiment nécessaire d'inclure des perspectives plus variées dans les discussions et décisions stratégiques. Les synergies avec l'Université doivent à tout prix être renforcées. On peut aussi lire dans le rapport que pour effectuer l'analyse des données financières, il n'y avait pas d'informations suffisamment détaillées et cohérentes pour pouvoir analyser. L'auditeur a dû se baser sur des documents Excel. Comment cela est-il encore possible de nos jours ? Cela ne répond pas au management nécessaire à une start-up. Qui doit contrôler cela ? Je pose la question.

Le groupe socialiste soutient la recherche et les investissements nécessaires mis pour la recherche au SICHH, à l'Université et dans nos HES avec le but de renforcer notre canton.

Lorsque je constate avec quelle rigueur les fonds investis dans nos HES sont contrôlés, je suis surprise qu'ici il n'y ait pas aussi un contrôle qui soit effectué de la même manière. Il est dit aussi que le financement du SICHH provient presque uniquement des subventions du canton. Au contraire, cette année, grâce aux tests COVID, il y a eu des revenus industriels qui ont augmenté, puisque chacun sait que le SICHH analyse les tests que le HFR lui transmet.

Certains faits relevés dans l'audit indiquent que la personnalité du directeur joue un grand rôle: il est relevé que la stratégie et la communication du directeur sont trop offensives et que les besoins et intérêts des partenaires ne sont pas pris en compte, en tout cas pas suffisamment. Monsieur le Commissaire, le groupe socialiste s'inquiète pour l'avenir. Il faut des changements drastiques au niveau de la gouvernance et de la gestion pour la suite. Il se pose la question de savoir qui va réellement prendre les mesures qui s'imposent. Le groupe socialiste espère vivement que le SICHH obtienne la reconnaissance de la Confédération, ce qui serait bien évidemment un grand atout pour Fribourg. Le Conseil d'Etat considère aussi le SICHH comme un instrument de promotion économique: il faut alors que sa gestion corresponde aux objectifs voulus.

Je l'ai déjà dit, l'audit montre clairement que les aspects image et communication sont très présents. Cela ne suffit cependant pas pour diriger et conduire le SICHH vers le succès. Le groupe socialiste est convaincu que le SICHH est un acteur important pour Fribourg et pour son économie. Il demande dès lors que le Conseil d'Etat s'assure que les millions injectés dans cette entreprise soient gérés avec toute la rigueur nécessaire et que les modifications de gouvernance proposées par l'audit soient réalisées par le conseil d'administration, ce qui semble être en bonne voie puisque M. le Commissaire vient de nous le dire tout à l'heure.

Avec ces remarques, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis membre du "Advisory Board" du SICHH et j'ai été aussi membre de la commission et des différentes commissions au sujet du SICHH jusqu'à présent. Je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien.

Nous avons analysé ce rapport avec un grand intérêt et remarqué qu'il contient des réponses aux questions sur la structure de gouvernance, la situation financière, la collaboration avec les partenaires et les prestations, ainsi que sur les effets du SICHH. Nous avons également constaté dans les réponses données qu'il est mentionné de manière positive que la double casquette du directeur ne posait aucun problème et qu'elle était plutôt perçue comme un avantage permettant de faire le grand écart entre la recherche et l'économie. Le nombre de projets qui sont traités dans le centre le démontre.

Nous avons pris acte des remarques par rapport à la gouvernance et la gestion d'entreprise. Etant moi-même une conseillère en organisation, je pense qu'il y a beaucoup d'opportunités, dans des gouvernances modernes, des gouvernances partagées et innovantes, pour un centre d'innovation et de compétences technologiques national.

Dans le rapport, on apprend aussi que différents scénarios sont proposés. Ce qu'il manque un peu par contre, c'est la conclusion de ces scénarios: lorsque j'ai fait le calcul des différents chiffres, de +3 ou -1, on voit que le succès économique reçoit +3 points, ce qui est certainement le scénario le moins probable puisqu'on a bien vu - cela figure aussi dans le rapport - que cette indépendance financière préconisée au début dans le business plan n'est pas réaliste. J'aimerais souligner que dans les chiffres actuels du SICHH, on se rapproche des prévisions qui ont été données dans le rapport de l'année passée, à savoir un montant d'environ 1 million de francs de recettes. Le SICHH a réussi à doubler ce chiffre d'affaires pour l'année 2020. C'est pour moi un très bon signe et j'espère que ce sera maintenant le décollage que nous avons toujours souhaité.

Parmi les autres scénarios développés dans le rapport, la clôture du SICHH, avec 0 point, ne serait à mon avis pas le scénario à préconiser après avoir investi 12 millions, et pour le centre de compétences technologiques, qui a plus de points, on attend impatiemment la réponse du SEFRI.

Si on prend un peu de recul par rapport au SICHH, j'aimerais souligner que dans le plan gouvernemental de cette législature, le canton de Fribourg voulait mettre un accent fort sur le pôle économique et d'innovation. On constate que le SICHH fait partie intégrante et est un pilier important de notre parc d'innovation Bluefactory. On voit aussi que la collaboration et le changement favorisé pour mettre un accent dans le "Smart Diagnostic" ont vraiment été quelque chose d'utile cette année pour notre canton. Le SICHH a notamment fait jusqu'à présent 9000 tests COVID. Il a donc su utiliser son savoir et ses compétences à notre service et au service de la population.

Il a également été démontré dans le rapport que le SICHH sait faire le lien entre l'Université de Fribourg et l'économie. On constate que le CEO s'est beaucoup investi pour le SICHH, et avec les propositions qui sont faites maintenant, il faut vraiment se concentrer sur la gouvernance et les changements dans la manière dont le SICHH est géré.

Pour terminer, j'aimerais dire que j'ai été témoin, lors d'un événement à Berne, de l'intérêt d'un conseil d'administration d'une grande entreprise pharma de Bâle d'avoir un échange et de comprendre ce que le SICHH fait. Je sais que cet échange a eu lieu, ce qui démontre que c'est un instrument important pour le développement économique.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport et souhaite maintenant bonne chance au SICHH concernant la décision du Conseil fédéral.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous remercie pour votre intérêt pour le SICHH. Je me permets de reprendre un certain nombre de points pour amener des réponses - dans la mesure où cela est possible - ainsi que quelques éléments complémentaires.

J'aimerais rappeler que si le SICHH a été présenté au Grand Conseil en 2014 - c'est d'ailleurs un des premiers objets que j'ai eu à défendre comme nouveau conseiller d'Etat -, ce n'est bien qu'en 2016 qu'il a pu disposer des locaux qui lui ont permis de commencer à fonctionner. Quand on dit qu'il y a une période de sept ans à partir du début d'activité pour essayer d'être rentable, on est encore dans cette période. On vient de dépasser la moitié. Ce n'est pas évident non plus. L'équipe du SICHH a eu beaucoup à faire avec cette situation.

J'aimerais préciser aussi que le business plan initial, qui a été trop optimiste, avait été lui aussi l'objet d'une étude d'experts externes, de commissions cantonales, donc d'une analyse détaillée: cela n'a pas été fait sur un coin de table. C'est évidemment très difficile de se projeter dans un domaine qui est celui de l'innovation et d'essayer de déjà fixer un jalonnement du développement.

J'aimerais préciser aussi que les centres de compétences technologiques, au niveau suisse, sont à ma connaissance tous soutenus par les cantons et ne sont pas, en termes de centre de compétences, rentables. Pour prendre celui de Neuchâtel, qui est souvent cité, le canton de Neuchâtel, plus un ou deux autres cantons, injectent une dizaine de millions de francs par année afin de le soutenir.

Evidemment, on se pose la question de l'avenir du SICHH. On attend la réponse du SEFRI. Il y a eu plusieurs questions sur les scénarios, sur comment continue-t-on. C'est évidemment la prochaine étape: l'analyse de ces éléments fera l'objet d'une intervention au Grand Conseil avec des propositions. Mais nous devons aussi attendre la position du SEFRI avant de pouvoir revenir vers vous avec ces éléments.

J'aimerais mentionner que l'évolution financière de détails n'était pas l'objet du mandat. La société "Ecoconcept AG" s'est concentrée sur les questions du mandat et a fait, dans le temps donné, le maximum d'analyses possible compte tenu de cette situation. L'aspect financier a été seulement effleuré. La société "Ecoconcept AG" a donné des éléments d'analyse de son côté.

J'aimerais préciser aussi que dans le rapport, on constate que s'il y a eu des changements dans la présentation des comptes et des rapports trimestriels du SICHH, il n'y a pas eu insuffisance d'informations. On a changé la manière de les présenter, changement qui a été essentiellement lié aux stratégies du SICHH qui ont dû se modifier pour répondre aux exigences qui ont été posées, et également pour s'adapter.

Le rapport est en partie contesté par le conseil d'administration, qui a remis tous les rapports de révision de toutes les années, donc le détail. Certainement parce qu'il n'a pas eu le temps de le faire, l'auditeur n'a pas repris un certain nombre de chiffres. Les tableaux financiers qui sont dans le rapport doivent donc être en soit corrigés pour être corrects. C'est peut-être un élément qui nous permet de mieux comprendre pourquoi la chose a semblé difficile à suivre aussi.

Evidemment, nous suivons avec beaucoup d'attention le travail qui est fait. Le conseil d'administration a reçu une double mission: réagir au rapport de l'auditeur - il nous a remis une dizaine de pages d'analyse - et nous faire le plan de ce qui va changer en termes de gouvernance, en termes de communication, de relation, etc., pour pouvoir corriger les éléments qui ont été mentionnés dans le rapport. On attend ce rapport du conseil d'administration qui, dans la structure d'une société anonyme, en est évidemment le responsable.

J'aimerais dire que le Conseil d'Etat n'est pas sur un petit nuage en train de regarder le monde de loin, il est au contraire tout à fait dans les affaires. On est dans le domaine de l'innovation: si on pouvait dire à l'avance ce que doit être l'innovation pour qu'elle soit gagnante, on le ferait, mais ce n'est pas possible. On prend un risque avec un projet comme le SICHH. Je crois cependant qu'il est essentiel, mais il subsiste évidemment un certain nombre d'hypothèses que nous posons en espérant qu'elles se réalisent. En soutenant l'équipe du SICHH, en soutenant la Direction, en soutenant le conseil d'administration, en tirant à cette même corde, on peut essayer d'obtenir du succès.

Vous avez cité un cas de transfert de technologie où le SICHH aurait pu se prévaloir d'un succès en collaboration avec un professeur. Ledit professeur a préféré créer lui-même une start-up avec l'idée qui était en discussion avec le SICHH, espérant, je l'imagine, en tirer plus de profits tout seul qu'en collaborant avec le SICHH. C'est aussi la réalité d'idées d'innovation qu'on a et qu'on veut développer. On peut le regretter, et c'est le cas, mais cela s'est passé de cette manière.

Évidemment, vous pouvez lire le rapport en vous focalisant sur la colonne des faiblesses: il y en a suffisamment pour critiquer le SICHH pour le restant de l'année. Vous pouvez cependant aussi lire le tableau en analysant la colonne des points forts: il y en a aussi d'excellents pour qu'on puisse soutenir ce projet et aller de l'avant. Ce n'est pas être sur un nuage que de le faire, mais c'est être positif et fonder nos espérances sur la réalité, même si elle doit s'adapter, ce qui n'est pas facile.

Le rôle de surveillance doit évidemment aussi se faire, et le Conseil d'Etat aura à cœur de suivre les propositions du conseil d'administration et leur application. Je précise tout de même que tous les comptes et le suivi de l'activité sont contrôlés par le conseil d'administration, par l'Etat également, puisqu'il y a un groupe de suivi dans lequel sont aussi représentés les finances, ainsi que par la fiduciaire. Il y a donc un contrôle multiple sur l'évolution financière du SICHH et sur les mesures qui sont prises. Je rappelle que la présentation des résultats, en termes de rapports trimestriel et annuel, a été modifiée, ce qui rend la lecture plus compliquée à travers le temps. Mais à notre connaissance, il n'y a pas de lacune en la matière.

Enfin, on nous a demandé quelle est la composition du conseil d'administration du SICHH. Ce que je peux vous dire est que sa composition a changé en fonction de sa stratégie. Ces dernières années, il y a en effet plusieurs représentants du monde industriel qui y sont entrés, puisqu'on a réorienté son action sur le domaine du "Smart Diagnostic", ce domaine industriel dont l'audit relève la pertinence. Je dirais qu'il n'y a pas d'autres projets de centre de compétences technologiques qui aient ce thème-là. C'est notre carte à jouer, c'est notre chance, et j'espère, comme vous toutes et vous tous, qu'elle soit positive.

Avec ces considérations et cet espoir, j'ai terminé et je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2020-DICS-24

Rapport sur Postulat 2019-GC-43 - Changement d'horaire au Cycle d'orientation

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
Rapport/message: **03.11.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4382*)

Discussion

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Une vaste consultation a été organisée pour rédiger le rapport sur postulat des députés Rose-Marie Rodriguez et Stéphane Sudan. Elle apporte un éclairage détaillé sur la question du mercredi après-midi et sur celle de l'horaire continu. Selon la législation actuelle, il est déjà possible d'introduire l'horaire continu: il consiste en la possibilité pour les écoles de planifier des leçons sur le temps de midi dans le cadre d'un horaire normal sur cinq jours complets de cours. Or, la consultation a relevé que les partenaires de l'école ne sont pas tous d'accord sur le modèle d'horaire continu auquel se référerait le postulat. Plusieurs modèles d'horaire continu sont en effet possibles. Elle montre également que s'il est possible d'introduire l'horaire continu sans introduire le mercredi après-midi de congé, il n'est en revanche pas possible d'introduire le mercredi après-midi de congé sans introduire l'horaire continu sur les quatre autres jours. De manière générale, l'introduction du mercredi après-midi de congé est souhaitée, surtout par les entités en relation avec l'art, la culture et le sport. La majorité des autres entités la rejettent, notamment parce que cela engendrerait une surcharge importante des autres journées de cours, ce qui serait néfaste pour les élèves comme pour le corps enseignant. L'introduction du mercredi après-midi de congé aurait également pour conséquence une sur-occupation des salles de sport et des salles spéciales durant les autres journées de cours, ce qui engendrerait obligatoirement de nouvelles constructions qui seraient coûteuses pour les communes.

La question des activités et des loisirs est également un point-clé des réponses à la consultation. En cas d'introduction du mercredi après-midi de congé, certaines entités craignent que les élèves les plus défavorisés ne soient laissés à leur sort et que cela ne creuse des inégalités sociales. Le rapport révèle l'importance d'un questionnement sur le temps non scolaire et sur ce qu'est réellement l'apprentissage de l'autonomie pour les élèves.

Concernant l'horaire continu imposé, il impliquerait des dépenses conséquentes de la part des communes, notamment pour créer et agrandir les cantines ou les espaces pour manger à l'intérieur des locaux scolaires. La question des coûts des nouvelles constructions revient donc pour les deux objets du postulat - horaire continu et mercredi après-midi de congé - et s'avère dissuasive. Il a aussi été relevé que beaucoup de familles apprécient encore que les jeunes puissent rentrer à midi ou partager le repas. J'ajoute que la construction des nouveaux cycles d'orientation a souvent pris en considération le fait de pouvoir retourner à la maison à midi. Globalement, les associations de parents ne sont pas forcément d'accord sur les avantages et les inconvénients de l'horaire continu.

Au vu des réponses à cette consultation, le Conseil d'Etat remarque que, malgré certains avantages qu'aurait l'introduction du mercredi après-midi de congé, en particulier dans les domaines de la culture, de l'art et du sport, sa concrétisation engendrerait des difficultés majeures pour de nombreuses entités du milieu scolaire et de ses partenaires. L'opposition marquée exprimée dans le cadre de la consultation rejoint celle qui avait déjà été exprimée en 2018 pour la motion Hunziker/Schläfli sur l'horaire au secondaire I, motion que le Conseil d'Etat avait d'ailleurs déjà rejetée.

En outre, le Conseil d'Etat estime que la possibilité d'horaire continu, telle qu'elle existe actuellement, est satisfaisante, notamment parce qu'elle permet aux communes et aux cycles d'orientation une liberté de décision sur sa mise en œuvre et qu'il n'y a donc pas lieu d'obliger les cycles d'orientation à l'instaurer.

Pour toutes les raisons mentionnées, le Conseil d'Etat se prononce donc défavorablement - comme il l'a déjà fait - à l'introduction du mercredi après-midi de congé et à l'introduction du type d'horaire continu consécutif à l'introduction du mercredi après-midi de congé.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec cet objet: Directeur d'école dans le cercle scolaire de Broc-Botterens, enseignant au CO de la Gruyère et également co-auteur de ce postulat.

Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien qui a analysé attentivement le rapport du Conseil d'Etat sur ce postulat concernant le changement d'horaire au cycle d'orientation. Tout en remerciant le Conseil d'Etat pour cet imposant rapport et les différentes consultations effectuées auprès de tous les acteurs de notre école obligatoire, je prends note des enseignements retirés de ceux-ci. Je ne développerai ou ne commenterai pas tous les retours, tant ils sont nombreux et instructifs. Je citerai tout de même les points suivants soulevés par l'analyse: contraintes des structures scolaires, charges financières supplémentaires, grille horaire déjà complète et chargée, contraintes pour l'organisation des repas, particularités de facteurs régionaux, problèmes d'occupation des élèves le mercredi après-midi, et tout de même des avis positifs des milieux de la culture et du sport. L'accumulation de ces constats font qu'en l'état, il est illusoire de pouvoir aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets évoqués par le postulat. Malgré tout, celui-ci a le mérite de soulever des questions et d'analyser différentes opportunités offertes au secondaire I afin de se renouveler. C'est une photographie de notre site secondaire et de ses multiples contraintes organisationnelles. Tant la grille horaire actuelle que les infrastructures scolaires et les obligations familiales et professionnelles des parents font que des changements de paradigme seront compliqués et que tout futur projet pédagogique devra en tenir compte. Dans le rapport, on peut lire par exemple qu'il est envisagé de mettre des heures d'éducation numérique dans la grille horaire déjà particulièrement chargée. Le canton de Berne, pour sa part, voudrait d'ailleurs en introduire quatre. D'où ma question au commissaire du Gouvernement, qui est de savoir où en sont les réflexions à ce sujet et quelles autres matières devraient le cas échéant être touchées par cet ajout numérique à la future grille fribourgeoise.

Je terminerai en signalant tout de même que deux cantons voisins, Valais et Berne, ont opté pour un demi-jour de congé au secondaire I et que tant la population que les autorités en sont satisfaites depuis de nombreuses années. Prenons donc ce rapport pour une base de réflexion pour la future forme que nous voulons donner à notre école fribourgeoise, qui ne doit en aucun cas rester immobile mais évoluer avec sa société.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et décline mes liens d'intérêts: je suis une enseignante heureuse au Cycle d'orientation de la Broye et co-auteur du postulat dont nous parlons.

Notre groupe a parcouru, lu et analysé avec attention ce rapport vaste et très complet rédigé à cette occasion. Pour cela, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat pour l'impressionnant travail de consultation des partenaires et pour la qualité de la synthèse présentée dans ce document. Effectivement, de très nombreux partenaires de l'école ont été consultés et il en ressort tout d'abord que la situation actuelle, même si pas toujours parfaite, convient largement à un maximum d'établissements scolaires ainsi qu'aux autres partenaires. Nous constatons ensuite que l'horaire continu est déjà partiellement appliqué dans certains cycles d'orientation en accord avec leur type de fonctionnement et une certaine autonomie des établissements. Rien de plus à dire sur ce point-là du postulat.

En ce qui concerne la proposition de donner congé le mercredi après-midi aux élèves du CO, nous remarquons qu'une grande majorité des partenaires de l'école s'y oppose, que ce soit pour des raisons de manque d'infrastructures, de surcharge d'horaires, de meilleure répartition du rythme de travail scolaire sur la semaine ou tout simplement afin de mieux préparer nos élèves au monde professionnel. La grande majorité des entités consultées s'y oppose. A titre personnel, cette réponse me convient car elle rejoint ma réalité.

Le groupe socialiste prend donc note que même si tout n'est pas parfait, l'organisation des CO fribourgeois donne une relative satisfaction aux établissements, enseignants, ainsi qu'à tous les partenaires consultés.

Permettez-moi toutefois de ne pas vouloir conclure tout de suite sur ce constat si satisfaisant. Notre groupe s'est questionné sur l'absence de consultation des principaux intéressés, à savoir les élèves du CO. Toute cette énergie déployée pour analyser

leur situation et aucun d'eux n'a été invité à s'exprimer. A ce titre-là, notre groupe regrette cette absence. Il n'était certes pas simple de consulter les élèves des CO car ils ne sont pas vus comme des partenaires organisés. L'idée aurait certainement pu être réalisée sous la forme d'un questionnaire envoyé à un échantillon représentatif d'élèves, en passant peut-être par les directions et les titulaires de classes. Nous profitons de cette tribune pour demander au Conseil d'Etat d'étudier les moyens de mieux intégrer la vie des élèves lorsque le sujet les concerne directement.

En conclusion, et pour aller plus loin dans ce débat, le groupe socialiste prend note que le Conseil d'Etat évoque la possibilité de faire évoluer cette question de l'horaire au CO à l'avant-dernière page du rapport. Le Conseil d'Etat dit notamment prendre bonne note des remarques sur la grille horaire et vouloir les examiner plus amplement dans le cadre des travaux qui seront effectués à l'occasion de l'introduction du PER éducation numérique. Nous invitons le Conseil d'Etat à se pencher rapidement sur cette question complexe des nouvelles modifications de la grille horaire afin de permettre aux cycles d'orientation de mieux s'adapter à l'évolution de notre société et de nos jeunes, tout en maintenant les objectifs élevés d'une école de qualité largement reconnue.

C'est avec ces remarques et propositions que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical et je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en charge des écoles.

En préambule, je tiens à saluer la qualité de ce rapport très complet et qui tient compte de l'ensemble des avis des acteurs du terrain, et dieu sait si dans ce domaine ils sont nombreux. Il donne une réponse précise sur la question et il est maintenant clair que pour la majorité, le mercredi après-midi de congé, tout comme l'horaire continu, ne sont pas adéquats et pour plusieurs raisons. Il y a des raisons pédagogiques évidemment, par la surcharge de l'horaire que cela entraînerait, par l'absence potentielle de pause à midi et de l'heure d'étude qui va avec. Il y a aussi des raisons financières: je pense avant tout aux infrastructures qui sont à la charge des communes et qu'il serait nécessaire de réaliser notamment pour l'accueil de l'ensemble des élèves à midi. Cela entraînerait aussi un coût pour les parents qui, pour le moment, peuvent encore avoir leurs enfants à la maison pour le repas de midi. Il semble que ce soit plus ou moins positif pour les activités extrascolaires, mais les acteurs concernés ont néanmoins fait part de quelques soucis sur le risque d'une concentration dans le temps de la demande avec l'impossibilité de fournir suffisamment d'offres. Je pense aussi dans ce domaine-là aux transports pour les élèves qui habitent à la campagne. Si les parents n'ont pas congé, ce n'est pas forcément facile de profiter du mercredi après-midi pour se rendre dans des activités qui ont lieu en ville. Enfin, le corps enseignant se montre lui aussi peu conciliant avec cette proposition.

Comme cela a été dit, il aurait été bon de pouvoir interroger les principaux concernés, soit les élèves, et je me rallie à ce point-là. Je crois que c'est important de connaître aussi l'avis des jeunes sur ce genre de questions.

Avec ces considérations et sans vouloir répéter ce qui a été dit par mes préopinants, je prends acte, au nom du groupe libéral-radical, de ce rapport et remercie encore une fois le Conseil d'Etat pour l'excellente qualité de ce dernier.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat déposé le 28 mars 2019 par M^{me} la députée Rose-Marie Rodriguez et M. le député Stéphane Sudan, avec 25 co-signataires. Ce postulat invite le Conseil d'Etat à étudier la possibilité d'introduire le mercredi après-midi de congé ou l'horaire continu au cycle d'orientation. Ce postulat fait suite à la motion de MM. les députés Ruedi Schläfli et Yvan Hunziker sur l'horaire au secondaire I, qui a été malheureusement rejetée en son temps. Je trouve personnellement dommage que la motion déposée par les deux députés MM. Schläfli et Hunziker n'ait pas eu de suite, car elle parlait des mêmes thèmes traités aujourd'hui dans ce postulat, les questions soulevées dans le cadre de cette motion et lors des débats parlementaires restant complètement d'actualité.

Nous avons constaté que dans sa réponse du 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat estime que le mercredi après-midi de congé pourrait être bénéfique aux élèves (temps de repos, possibilité d'activités sportives et artistiques) et que cela ne devrait pas se faire au détriment du nombre d'unités d'enseignement hebdomadaires requises.

Je suis personnellement vraiment déçu de la faible participation du corps enseignant à l'étude qui a suivi le dépôt du postulat. En effet, seuls 700 enseignants et enseignantes sur 1314 ont participé à l'enquête, soit 53% du corps enseignant concerné. Pour la forme de l'enquête, il s'agissait de répondre à un questionnaire informatisé comprenant différentes questions fermées. Je me pose tout de même une question de fond: est-ce que cette étude est vraiment révélatrice de ce que pensent tous les enseignants et enseignantes ? Il en est du futur scolaire de nos enfants, du futur de la profession d'enseignante et d'enseignant. Pourquoi les personnes interrogées ne répondent-elles pas ?

Nous constatons que les sujets proposés, soit le mercredi après-midi de congé et l'horaire continu, sont des alternatives à considérer en commun et qu'il est difficile de les traiter séparément. Les directions d'écoles ont mentionné les mêmes problématiques que les enseignantes et enseignants, et certaines ont également signalé ce qui suit - et cela rejoint mes propos

précédents quant au taux de participation à l'étude: un changement de grille horaire devrait découler d'une vision que l'on a pour l'école, c'est-à-dire réfléchir en profondeur aux enjeux pour les élèves et aux enjeux pédagogiques.

Nous constatons, grâce à cette étude, que la majorité des entités ne souhaitent pas l'introduction du mercredi après-midi de congé. Par contre, il est reconnu par la majorité des entités qu'une coupure dans la semaine serait bénéfique, et la plupart de celles en relation avec l'art, la culture et le sport y sont favorables. Notre groupe soutient complètement cette idée.

Concernant l'horaire continu, nous constatons que la plupart des entités y adhèrent avec quelques problèmes à résoudre, la loi actuelle permettant déjà la possibilité de mettre en œuvre l'horaire continu. Laissons le libre choix aux communes et aux cycles d'orientation de l'appliquer ou non. Le mercredi après-midi de congé n'est clairement pas souhaité pour le moment par les personnes interrogées, et l'horaire continu rencontre de nombreux obstacles.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend donc acte du présent rapport et note que le Conseil d'Etat se rallie aux arguments et s'oppose donc à l'introduction du mercredi après-midi de congé ainsi qu'à l'introduction de l'horaire continu.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous remercie pour votre intérêt, l'attention et le temps passé aussi à lire ce rapport qui est une source importante d'informations et d'analyses.

Permettez-moi deux ou trois remarques. Une question m'a été posée concernant l'éducation numérique - que plusieurs d'entre vous ont également relevée. Comme je l'ai déjà dit dans un thème précédent, cela va être un élément important ces prochains mois et années. Il faut compter quand même deux à trois ans entre la décision d'introduire le nouveau plan d'études romand éducation numérique et ensuite son application concrète. On ne va pas le faire du jour au lendemain. Il faudra former les enseignants, il faut élaborer des moyens d'enseignement, etc. Pour Fribourg, nous partons de l'idée que ce sera 2023-2024.

Pour le travail que cela implique, il y aura évidemment tout un travail à faire sur la grille horaire, qu'il va falloir redéfinir pour introduire ces différentes notions. Ce travail va se faire en collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier avec les syndicats et les directions, pour que les choses puissent être faites correctement. Cela prend évidemment du temps.

J'aimerais préciser aussi que comparaison n'est pas raison. D'autres cantons ont déjà le mercredi après-midi de congé, mais ce sont des coutumes implantées depuis de nombreuses décennies. Pour avoir vécu dans l'un d'eux, quand vous avez un canton très étalé, des vallées très profondes, ce n'est bien sûr pas possible de partir sur le concept de rentrer à midi. Ce canton a donc développé les choses différemment. Fribourg a au contraire la chance de pouvoir bénéficier de cette possibilité. En tout cas, historiquement, on a construit nos écoles en tenant compte de cette possibilité.

J'aimerais préciser que la consultation des jeunes est une excellente idée et j'en prends note. Certainement que le plan d'études romand numérique facilitera encore mieux la possibilité d'une consultation des jeunes en la matière. Je peux le dire maintenant: avec une telle consultation, j'aurais peut-être dû augmenter le rapport de quelques pages, même s'il est déjà long. Je crois que ce sont des possibilités que nous pourrions mieux exploiter à l'avenir. Merci pour la proposition.

Vous regrettez, Monsieur le député Demierre, qu'on ait pas dit oui à la motion. Cela a été un choix à ce moment-là, mais le postulat à l'origine du rapport a été accepté par le Conseil d'Etat précisément parce qu'il nous a permis d'approfondir notre première réaction, qui avait été de dire non à la motion. C'est d'une certaine manière le suivi de ce refus-là de la motion. Nous ne voulions pas simplement dire qu'il n'y a pas de discussion et qu'il n'y a rien à analyser. Oui, nous devons le faire et ce rapport nous donne de nombreux éléments importants.

Vous avez également relevé l'importance de ne pas introduire un mercredi après-midi de congé au détriment des unités d'enseignement. Je crois que c'est un point important. Si notre canton sort toujours bien dans les comparaisons intercantionales, c'est qu'on a aussi un temps d'enseignement plus important: la durée d'une leçon - 50 minutes - est l'une des plus élevée. C'est le temps que nous consacrons aussi à l'étude qui nous permet d'être bien placé dans ce type de comparaisons.

Vous estimez que 50% de réactions à une enquête est malheureux. Personnellement, je trouve au contraire que c'est un excellent résultat. Habituellement, on est content quand il y a 10%, et ici, j'ai 50%. Ce n'est pas une obligation de le faire, mais je constate quand même que les enseignantes et les enseignants ont pris à cœur de répondre et de donner leur avis, ce qui a évidemment été un élément important de l'étude. Je pense que cette information-là joue un rôle important et qu'elle peut être considérée comme un jalon dans l'appréciation de cette situation.

Voilà pour les éléments. Je vous remercie et certainement que ce thème reviendra d'une manière ou d'une autre. M^{me} la députée Rodriguez a cité l'avant-dernière page où le Conseil d'Etat prend note mais où il dit aussi qu'il faut tout de même travailler cet élément-là. C'est aussi dans cette perspective que le rapport existe.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election judiciaire 2020-GC-192
Président-e du Tribunal des prud'hommes de la Sarine (10%)

Rapport/message: **17.11.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4455*)
Préavis de la commission: **02.12.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4477*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 96; blancs: 4; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Christelle Almeida Borges*, par 92 voix.

Election judiciaire 2020-GC-193
Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Rapport/message: **17.11.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4455*)
Préavis de la commission: **02.12.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4477*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 103; blancs: 1; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élu *M. Bruno Pasquier*, par 71 voix.

Ont obtenu des voix : M. Laurent Théo Grobéty: 29. M. Timor Mehmetaj: 1. M. Marc Zürcher: 1.

Election judiciaire 2020-GC-194
Assesseur-e (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

Rapport/message: **17.11.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4455*)
Préavis de la commission: **02.12.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4477*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 99; blancs: 3; nuls: 2; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Elodie Surchat*, par 67 voix.

A obtenu des voix : M. Jean-François Bonfils: 27.

Election judiciaire 2020-GC-195**Assesseur-e (ingénieur-e-géomètre) à la Commission de recours en matière de premier relevé**

Rapport/message: **17.11.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4455*)

Préavis de la commission: **02.12.2020** (*BGC décembre 2020, p. 4477*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Marcel Koller*, par 93 voix.

—

> La séance est levée à 17 h. 47

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Reto Schmid, *secrétaire général adjoint*

Alain Renevey, *secrétaire parlementaire*
